



CONGRÈS DES  
POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX  
**CONSEIL DE L'EUROPE**

# RAPPORT D'ACTIVITES

(mi-avril à fin novembre 2014)

Communication du  
Secrétaire Général du Congrès

à l'occasion de la 1215e réunion des Délégués des Ministres  
du 10 décembre 2014

CG(27)19



Cette publication est disponible en :  
Français | Anglais | Allemand | Italien | Russe

<http://bit.ly/CG-27-19>



**CG(27)19**

10 décembre 2014

## **Rapport d'activités du Congrès**

(De mi-avril à fin novembre 2014)

**Communication du Secrétaire Général du Congrès à l'occasion de  
la 1215ème réunion des Délégués des Ministres, le 10 décembre  
2014**



## INTRODUCTION

L'objectif de ce rapport est de donner un aperçu des activités du Congrès au cours des six derniers mois, depuis le dernier rapport d'activité présenté mi-avril 2014.

Les activités statutaires, opérationnelles et thématiques mises en œuvre par le Congrès et présentées dans ce rapport contribuent à l'améliorer la situation de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, à garantir l'Etat de droit et à promouvoir les droits de l'homme au niveau local et régional, qui sont les objectifs généraux du Congrès.

Le Congrès est un organe consultatif pour le Comité des Ministres, un organe de suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale et d'observation des élections locales et régionales, un partenaire institutionnel dans la mise en œuvre d'activités avec d'autres acteurs au Conseil de l'Europe et un partenaire à l'extérieur de l'Organisation pour le développement de synergies et de la coopération notamment avec le Comité des régions et les associations européennes de collectivités locales et régionales.

Le rapport contient une information détaillée sur la 27e session en octobre centré sur la participation active aux débats de jeunes délégués dans le cadre des 47 délégations nationales. Mais la participation des jeunes" n'était pas seulement le thème des deux sessions du Congrès en 2014, mais aussi celui de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale cette année avec le thème général de «Démocratie participative: partager, proposer, décider»

D'autres aspects du travail statutaire du Congrès sont également décrits dans le rapport tels que les activités de suivi de la démocratie locale et régionale dans plusieurs Etats membres (Pologne, Norvège, Grèce, Belgique), le dialogue post-suivi (Ukraine, Arménie) et l'observation des élections locale en Ukraine, Géorgie et aux Pays-Bas, ainsi que le travail des Chambres et des Commissions du Congrès. Les activités de coopération mises en œuvre par le Congrès et détaillées ici font partie des Plans d'Action et des programmes de coopération du Conseil de l'Europe en tant que suivi concret des résolutions et recommandations résultant du monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale du Congrès.

Le Congrès organise et prend part également à des activités thématiques qui figurent parmi les priorités du Conseil de l'Europe, tels que l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Rom, la Campagne «1 sur 5 » et la contribution du Congrès à travers son Pacte des Villes et des Régions pour combattre l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que les activités les droits de l'homme au niveau local.

---

Pour télécharger tous les rapports d'activité du Congrès et communications au Comité des Ministres, consultez le site du Congrès : <http://bit.ly/congress-CM-fr>

## **Communication de Andreas Kiefer, Secrétaire Général du Congrès**

Lors de son échange de vues du 22 octobre 2014, le Président du Congrès, M. Frécon, a informé le Comité des Ministres des temps forts de la session d'octobre et plus particulièrement des activités du Congrès concernant l'Ukraine, du statut récemment adopté de « partenaire pour la démocratie locale » (destiné aux élus locaux et régionaux de pays concernés par la politique de voisinage du Conseil de l'Europe) et de notre travail avec la jeunesse. Il a aussi évoqué la nécessité de doter le secrétariat de moyens suffisants si l'on veut que les résultats des activités statutaires et de coopération soient à la hauteur des attentes.

Pour compléter ces informations, je voudrais mettre en lumière certaines des activités mentionnées dans le rapport d'activités et vous donner dès maintenant quelques informations sur la prochaine session qui se tiendra du 24 au 26 mars 2015.

### **Coopération avec le secteur intergouvernemental**

Le Bureau du Congrès s'est félicité de l'échange de vues qui a eu lieu entre le GR-DEM et M. Karl-Heinz Lambertz, porte-parole du Congrès chargé des relations avec le secteur intergouvernemental. Il se réjouit en outre à la perspective de tenir un échange de vues avec Mme Astrid Helle, ambassadeur et présidente du GR-DEM, lors de la prochaine réunion du Bureau le 2 février 2015.

Nous nous réjouissons également d'accueillir les présidents des groupes de rapporteurs concernés, qui seront invités aux réunions des commissions du Congrès conformément à la pratique initiée par l'Assemblée parlementaire.

### **Dialogue post-suivi**

L'an dernier, dans ma communication au Comité des Ministres du 11 décembre 2013, je vous ai présenté les modalités d'organisation du dialogue politique post-suivi et post-observation des élections avec les gouvernements des Etats membres. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous informer que nous avons engagé un dialogue très prometteur en Ukraine – cette semaine –, en Géorgie – les réunions auront lieu la semaine prochaine – et en Arménie – où nous commencerons début 2015. Je tiens à remercier les ambassadeurs concernés pour l'aide apportée à l'organisation de ce dialogue post-suivi avec les autorités nationales.

L'idée est de ne pas laisser les gouvernements concernés seuls face aux recommandations émanant du suivi du Congrès. Nous voulons accompagner les autorités dans le processus d'adaptation de la Constitution et de la législation nationale et dans la mise en place de mesures appropriées en vue de développer, réformer et renforcer l'autonomie locale.

Nous collaborons étroitement avec la Commission de Venise sur ces questions. A titre d'exemple, la contribution du Congrès à l'avis de la Commission de Venise sur la réforme constitutionnelle en Ukraine a été largement prise en compte.

Hier, à Kiev, notre délégation post-suivi a rencontré le premier vice-ministre, M. Nehoda, de hauts représentants des ministères du Développement régional, des Finances, de l'Economie et de l'Intérieur et toutes les associations représentatives pour examiner nos propositions de transfert de compétences et les aspects constitutionnels de la décentralisation. Comme vous le savez sans doute, ces questions font l'objet de vifs débats en Ukraine à l'heure actuelle et nous voulons contribuer à parvenir à une solution durable, en lien étroit avec la Commission de Venise. Le Congrès va présenter un rapport intermédiaire et une feuille de route en début de semaine prochaine.

Un autre exemple concret d'activité post-monitoring après un rapport de suivi est la lettre que le ministre néerlandais de l'Intérieur, M. Pasterk, a adressée avec les associations de pouvoirs locaux et régionaux. Ensemble, ils ont communiqué des informations concernant les suites à donner à la recommandation du Congrès, dans le droit fil d'une culture de la consultation et du partenariat entre les échelons national, régional et local.

## **Invitations à observer des élections**

Outre le monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale, l'observation d'élections locales et régionales est le moyen le plus efficace dont dispose le Congrès pour évaluer la situation de la démocratie locale et régionale dans un Etat membre.

Sur la base des recommandations issues de ces activités de monitoring, le Congrès engage un dialogue post-monitoring et des activités de coopération (bilatérales et dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe).

Alors que le calendrier des visites de monitoring est fondé sur le programme de travail de la commission de suivi, le Congrès ne peut organiser une mission d'observation des élections que s'il y est officiellement invité par les autorités compétentes du pays concerné, par exemple la Commission électorale centrale, un ministère ou la représentation permanente à Strasbourg. L'essentiel est que cette invitation permet aux délégations du Congrès d'accéder aux bureaux de vote et de s'acquitter de leur mission d'observation des élections conformément aux normes universellement acceptées en la matière.

Comme vous le savez depuis nos sessions plénières, en 2014 le Congrès a observé des élections locales aux Pays-Bas, en Géorgie et en Ukraine. Le Congrès réaffirme son intérêt pour l'observation des élections et souhaite conduire de telles missions.

C'est pourquoi nous regrettons de ne pas avoir pu répondre positivement à certaines invitations au cours des derniers mois, faute d'avoir reçu à temps l'indispensable invitation officielle.

Je vous encourage donc à demander à vos autorités d'inviter le Congrès le plus tôt possible dès l'annonce de la tenue des élections. Une invitation reçue en temps voulu nous aide à bien préparer la mission d'observation, conformément aux règles et procédures internes du Congrès et aux normes internationales.

## **20<sup>e</sup> anniversaire du Congrès et coopération avec l'Union européenne**

En avril, j'ai eu l'occasion de vous informer des manifestations organisées pour le 20<sup>e</sup> anniversaire du Congrès lors de la session de mars.

Il y a trois semaines, le Congrès et le Comité des régions, qui a également été créé en 1994, ont organisé deux événements conjoints : une réunion de la commission de la gouvernance du Congrès et de la commission CIVEX, le 17 novembre, et une rencontre du groupe de contact entre le Comité des régions et le Congrès, le 18 novembre à Bruxelles. Les ambassadeurs Jari Vilén et Torbjørn Frøysnes nous ont fait l'honneur de leur participation aux débats sur des questions d'intérêt commun dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit. Une attention particulière a été portée aux pays candidats à l'Union européenne et aux pays du Partenariat oriental (EaP). Comme vous le savez peut-être, l'Union européenne a mis en place la Conférence des collectivités régionales et locales pour le partenariat oriental (CORLEAP). De nombreux membres du Congrès y représentent leurs associations nationales respectives, créant ainsi des synergies dans l'intérêt du Conseil de l'Europe.

Autre domaine de coopération avec l'Union européenne : le Congrès a soumis avec la Direction générale de la démocratie une proposition conjointe pour un projet de trois ans inscrit dans le Cadre de coopération programmatique du partenariat oriental UE/CdE pour la période 2015-2017 (CCP), qui bénéficie d'un financement de l'Union européenne. La composante mise en œuvre par le Congrès vise à :

- soutenir les réformes des collectivités territoriales en cours dans les cinq pays participants qui sont membres du Conseil de l'Europe (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova et Ukraine),
- sensibiliser aux normes européennes en matière de démocratie locale au Bélarus,
- encourager les élus locaux à adopter un comportement conforme à l'éthique et promouvoir une culture de la participation citoyenne dans l'ensemble de la région.

Ce projet, qui en est désormais au stade final des négociations avec la Commission européenne, devrait démarrer début 2015.

Dans le cadre de la coopération avec l'Union européenne, le directeur général M. Philippe Boillat et moi-même allons intervenir lors d'une conférence sur les droits de l'homme et les droits

fondamentaux organisée la semaine prochaine à Bruxelles par M. Frans Timmermans, vice-président de la Commission. Je présenterai pour ma part des propositions et expériences du Congrès en vue de sensibiliser les villes et régions et leurs décideurs politiques et cadres supérieurs à l'importance de promouvoir les droits de l'homme dans leur domaine de responsabilité. Je vois dans cette invitation la reconnaissance par nos partenaires de Bruxelles de la compétence et de l'expertise du Congrès et du Conseil de l'Europe.

### **Aspects quantitatifs des réalisations à mi-parcours**

Maintenant que les 47 Etats membres ont ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale, l'une des priorités essentielles pour 2015 et au-delà est le dialogue avec les gouvernements. Nous voulons parvenir à ce que de plus en plus d'articles soient déclarés applicables en vue d'établir un espace européen commun de la démocratie locale. Nous sommes heureux de constater que ces dernières années plusieurs de nos Etats membres ont accepté d'appliquer de nouveaux articles de la Charte.

Après avoir analysé les raisons de la non-acceptation de certains articles de la Charte (*dans un rapport sur le sujet examiné en octobre 2011*), le Congrès s'emploie à présent à modifier les circonstances ayant servi à justifier la non-ratification. Ses efforts portent leurs fruits. L'analyse de la situation actuelle montre que le nombre de dispositions non ratifiées est en baisse sur les sept dernières années (depuis mai 2007). Il est passé de 107 à 83 aujourd'hui, soit moins 22 pour cent ! C'est là l'une des conséquences de nos activités de monitoring.

Outre l'approche pays par pays, le Congrès recueille les expériences de plusieurs Etats membres. Vous avez eu l'occasion de débattre des « questions récurrentes » en septembre avec M. Lambertz et le GR-DEM. Le Congrès va poursuivre ces deux approches – par Etats membres et horizontalement – et proposer des réponses juridiques et politiques aux insuffisances qui ont été relevées.

### **SEDL**

Du 13 au 19 octobre 2014 a eu lieu la 8<sup>e</sup> édition de la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL), consacrée au thème suivant : « La démocratie participative : proposer, partager, décider ». Une attention particulière a été portée à la jeunesse.

Cette année, 175 partenaires de 24 pays ont participé à cette manifestation et organisé quelque 470 activités. Des informations à ce propos peuvent être trouvées sur le site web de la SEDL administré par le secrétariat du Congrès.

### **Perspectives pour 2015**

Le Congrès va continuer à se concentrer sur les domaines d'action privilégiés du Conseil de l'Europe. Le Bureau a choisi d'articuler les deux sessions 2015 autour du thème « **Réponses locales aux défis des droits de l'homme : migration, discrimination, inclusion sociale** ». Seront notamment abordés des aspects concrets et spécifiques des droits de l'homme à l'échelon local et régional.

Les membres du Congrès examineront la situation au Royaume-Uni après le référendum en Ecosse. Ils ont invité Lord Ahmad, ministre chargé des Communautés et des Programmes européens, à présenter les propositions du Gouvernement britannique visant à renforcer l'autonomie non seulement de l'Ecosse, mais aussi de l'Irlande du Nord, du Pays de Galles et de l'Angleterre. Je tiens à remercier l'ambassadeur Johnson pour son soutien.

Nous continuerons aussi à travailler avec les représentants de la jeunesse. Les remontées d'information et les propositions de ces derniers comme des membres du Congrès sont très encourageantes.

Nous abordons maintenant une nouvelle étape de la réforme du Congrès. Le Comité des Ministres a reçu des propositions de modification de la Résolution statutaire et de la Charte sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour poursuivre la modernisation du Règlement intérieur. Le Congrès prépare l'adaptation de son Règlement intérieur pour la session de mars, sous réserve [de l'examen par le GR-DEM et] de la décision du Comité des Ministres. Nos membres vous seraient donc reconnaissants de bien vouloir prendre cette décision en temps voulu.

Enfin, je tiens à remercier les ambassadeurs de l'Autriche et de la Turquie d'avoir détaché des fonctionnaires auprès du secrétariat du Congrès pour travailler dans les domaines relevant du mandat de la commission de suivi et de l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms. C'est une aide précieuse qui facilite notre travail !

## Table des matières

<b>1. L'Actualité politique du Congrès .....</b>	<b>11</b>
a. Agenda .....	11
b. 20 <sup>e</sup> anniversaire du Congrès :.....	13
c. Ukraine .....	13
d. Les Présidences du Comité des Ministres .....	16
e. Poursuivre le processus de réforme .....	17
<b>2. La coopération institutionnelle au sein du Conseil de l'Europe .....</b>	<b>18</b>
a. Le secteur intergouvernemental.....	18
b. L'Assemblée parlementaire.....	19
c. Le Commissaire aux droits de l'homme .....	19
d. La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise).....	20
e. Le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud).....	20
<b>3. Les activités des organes du Congrès .....</b>	<b>20</b>
a. Les réunions du Bureau .....	20
b. Les Chambres .....	21
c. La Chambre des Régions .....	22
d. Les Commissions .....	22
<b>4. Le suivi de la démocratie locale et régionale.....</b>	<b>24</b>
a. Les activités de monitoring.....	24
b. L'observation des élections locales et régionales .....	26
<b>5. Les activités thématiques.....</b>	<b>27</b>
a. Inclusion sociale .....	27
b. Droits des femmes .....	28
c. Participation des citoyens .....	28
d. Droits des enfants .....	29
e. Jeunesse .....	29
<b>6. Activités de coopération et relations extérieures.....</b>	<b>30</b>
a. Les partenariats extérieurs.....	30
b. Les programmes de coopération et Plans d'Action .....	32
<b>ANNEXES.....</b>	<b>35</b>
ANNEXE I – Ordre du jour de la 27 <sup>ème</sup> Session (14-16 octobre 2014) .....	35
ANNEXE II – Déclaration sur la situation en Ukraine et dans les pays voisins .....	41
ANNEXE III – Liste de la nouvelle présidence du Congrès .....	42
ANNEXE IV – Allocution de Jean-Claude Frécon, Président du Congrès, lors de la 1210 <sup>ème</sup> réunion des Délégués des Ministres .....	44
ANNEXE V – Programme de la visite à haut niveau du Congrès en Ukraine .....	46

# 1. L'Actualité politique du Congrès

## a. Agenda

- **Présentation des activités du Congrès aux Délégués des Ministres (Strasbourg, 17 avril 2014)**

Le Secrétaire Général du Congrès a présenté aux Délégués des Ministres, les activités du Congrès et en particulier celles relatives à la 26<sup>e</sup> session (mars 2014) ainsi que d'autres activités récentes du Congrès. Il a souligné qu'en 2014 les deux sessions et d'autres activités seraient consacrées au thème «La place des jeunes dans la société». Il a aussi rappelé que le Congrès a célébré, en 2014, son 20<sup>e</sup> anniversaire. Il a tenu à cette occasion une cérémonie spéciale pendant la 26<sup>e</sup> session en mars et tiendra en novembre une réunion conjointe entre sa Commission de la Gouvernance et la Commission CIVEX du Comité des Régions.

- **124<sup>e</sup> Session du Comité des Ministres (Vienne, 6 mai 2014)**

Dans sa présentation, le Président van Staa a salué la fondation du Conseil de l'Europe, il y a 65 ans, et la création du Congrès par le Comité des Ministres, il y a 20 ans. Il a rappelé que la démocratie locale et régionale, par le biais de la décentralisation et de l'octroi d'une plus grande autonomie aux collectivités locales et aux régions, est devenue la clé de voûte du progrès de la démocratie en Europe. Le Président a souligné que le Congrès est la seule assemblée politique en Europe à assurer un suivi régulier de l'évolution de la démocratie locale et régionale et à soumettre des recommandations pour continuer à améliorer la situation sur la base de la Charte européenne de l'autonomie locale et des normes internationales en matière d'observation des élections locales et régionales.

- **Attribution du Prix Empereur Maximilien à Herwig Van Staa (Innsbruck, 8 mai 2014)**

Le Prix Empereur Maximilien 2014 a été attribué au Président du Congrès, pour son travail en faveur de la promotion de la démocratie locale et régionale, et plus spécifiquement la coopération transfrontalière et interrégionale, la gouvernance à multi-niveau et l'autonomie régionale.

- **Soutien du Congrès à la Bosnie-Herzégovine et à la Serbie face aux inondations (22 mai 2014)**

Durant sa rencontre avec la vice-ministre des Affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine, Ana Trisic-Babic, le Secrétaire Général du Congrès a informé la Ministre que le Président du Congrès avait adressé un message à toutes les associations et délégations nationales en les appelant à venir en aide aux deux pays face à cette situation.

- **Visite officielle du président du Congrès en Roumanie (12-14 juin 2014)**

Au cours de cette visite, Herwig van Staa a rencontré en particulier Liviu Dragnea, Vice-premier Ministre et Ministre du développement régional et de l'administration publique et le Ministre des affaires étrangères Titus Corlătean. Des rencontres ont aussi eu lieu avec des élus locaux et régionaux et des représentants des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux.

- **Le Président du Congrès rencontre le Président de l'Azerbaïdjan (Bakou, 18 juin 2014)**

Lors de sa rencontre avec le Président Ilham Aliyev, le Président van Staa a confirmé la volonté du Congrès de soutenir les dimensions locale et régionale des priorités de la présidence azerbaïdjanaise du Comité des Ministres. Il a exprimé la satisfaction du Congrès d'avoir co-organisé la conférence sur la participation des jeunes à Bakou le même jour. Il a également souligné que d'autres échanges entre les jeunes et le partage des expériences des autres pays européens contribueront à la consolidation de la démocratie locale en Azerbaïdjan.

- **Declaration sur la libération de Leyla Güven et des autres élus détenus en Turquie (3 juillet 2014)**

Le Congrès a exprimé sa satisfaction suite à la libération de détention provisoire de Leyla Güven et de 30 élus locaux sur décision du Tribunal de Diyarbakir. Le cas de Leyla Güven a toujours été pour le Congrès un symbole de la situation de tous les élus locaux maintenus longtemps en détention provisoire en Turquie. Les rapporteurs sur la démocratie locale et régionale Anders Knape (Suède,

PPE/CCE) et Leen Verbeek (Pays Bas, SOC) ont souligné qu'ils continueront, avec le Congrès, à suivre de très près la situation de Leyla Güven et des autres élus toujours en détention.

- **Visite de haut niveau en République de Moldova (1-2 juillet 2014)**

Une délégation menée par Lars O. Molin (Suède, PPE/CCE) Président de la Commission de suivi a rencontré des représentants du gouvernement à Chisinau ainsi que les autorités de l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie, et des représentants de la région de Transnistrie et de la ville de Tiraspol. En marge de cette visite, les rapporteurs sur la démocratie locale et régionale en République de Moldova, Francis Lec (France, SOC) et Philippe Receveur (Suisse, PPE/CCE) ont souligné les efforts accomplis par le Gouvernement moldave pour accélérer l'intégration européenne de ce pays, notamment avec la signature de l'Accord d'association avec l'Union Européenne. Pour le Congrès, qui assure le suivi de la situation de la démocratie locale et régionale en République de Moldova depuis plusieurs années, cette intégration vient renforcer les valeurs démocratiques et le respect de la diversité dans le pays, tout en sauvegardant son intégrité territoriale.

- **Echange de vues du Président du Congrès avec le Comité des Ministres (Strasbourg, 16 septembre 2014)**

Le Président du Congrès s'est adressé aux Délégués des Ministres après la présentation de la déclaration solennelle du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe Thorbjørn Jagland - réélu en juin 2014 - et la présentation de sa vision stratégique pour les cinq prochaines années. Herwig van Staa a exprimé un plein soutien à cette vision stratégique et a confirmé que le Congrès continuera de centrer ses activités sur les priorités communes du Conseil de l'Europe.

- **Déclaration sur le referendum en Ecosse (19 septembre 2014)**

Le Président du Congrès a déclaré que, suite à un large débat démocratique, mené pacifiquement dans le respect des règles institutionnelles du Royaume-Uni, le peuple écossais s'était exprimé massivement et librement et que ce référendum est une victoire de la démocratie fondée sur l'Etat de droit. Il a rappelé que le Congrès est attaché à une autonomie régionale forte dans le respect des traditions de chacun, qui doit se développer dans le cadre national, en étroite synergie avec le gouvernement central.

- **Réunion du Groupe d'Experts Indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale (Strasbourg, 25-26 septembre 2014)**

Le Groupe a tenu sa réunion annuelle pour la première fois sous la nouvelle présidence d'Angel M. Moreno (Espagne). Les participants ont discuté de projets de rapport sur « les listes électorales et les électeurs résidant de facto à l'étranger » et les « critères d'éligibilité aux élections locales et régionales » ainsi que la coopération du Congrès avec la Commission de Venise. Il a aussi examiné l'évolution de la régionalisation dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et la situation de la réforme constitutionnelle en Ukraine. Parmi les autres points à l'ordre du jour figuraient les questions récurrentes mises en évidence lors des missions de monitoring et des missions d'observation des élections. Le Groupe d'experts indépendants est au service du Congrès et plus particulièrement des commissions du Congrès qu'il assiste dans la mise en œuvre de leurs responsabilités en matière de démocratie locale et régionale. (Membres du Groupe [http://www.coe.int/t/congress/whoswho/compo-charte\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/congress/whoswho/compo-charte_fr.asp))

- **Election du nouveau président du Congrès (Strasbourg, 14 octobre 2014)**

Les membres du Congrès, réunis lors de la 27<sup>ème</sup> Session, ont élu Jean-Claude Frécon (France, SOC), en tant que Président pour un mandat de deux ans. Le nouveau Président a déclaré que le Congrès, par le dialogue politique qu'il a su établir avec les Gouvernements, et avec le Comité des Ministres et l'Assemblée Parlementaire, a la capacité de convaincre les gouvernements centraux de mieux développer et de mieux protéger la démocratie locale et régionale. Membre du Congrès depuis 1994, M. Frécon a été vice-président du Congrès depuis 2002, Président de la délégation française auprès du Congrès de 2004 à 2012 et Président de la Chambre des pouvoirs locaux depuis 2010.

- **Adoption du statut de partenaire pour la démocratie locale (Strasbourg, 16 octobre 2014)**

Le Congrès a adopté lors de la 27<sup>e</sup> session une résolution sur le statut de « partenaire pour la démocratie locale » à offrir aux élus des collectivités locales des pays voisins non membres du

Conseil de l'Europe. Ce statut engage les autorités nationales, locales et régionales à défendre, respecter et promouvoir, à tous les niveaux de gouvernement, les valeurs et principes du Conseil de l'Europe. Intervenant au nom du gouvernement marocain, Hassan Bouhriz, maire adjoint de Tanger et membre de la Chambre des représentants du Maroc, a insisté sur l'importance de la coopération entre son pays et le Congrès. Les autorités marocaines devraient formaliser en 2015, leur demande pour l'octroi du statut de partenaire pour la démocratie locale, qui ouvrira la participation pour les élus locaux et régionaux marocains aux activités et sessions du Congrès (sans droit de vote).

- **Echange de vues du nouveau Président du Congrès avec le Comité des ministres (Strasbourg, 22 octobre 2014)**

Lors de son échange de vues avec les délégués des Ministres, Jean-Claude Frécon a souligné que le Congrès est devenu pour les gouvernements européens et pour les autres entités du Conseil de l'Europe, un partenaire politique loyal, opérationnel et efficace qui continuera à renforcer ses activités de suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale et d'observation des élections locales, en développant toujours davantage la mise en œuvre de ses recommandations par le dialogue politique avec les gouvernements.

- **Visite du Pape François (Strasbourg, 25 novembre 2014)**

S'exprimant à l'issue de la visite du Pape François au Conseil de l'Europe, le Président du Congrès a salué le discours du Pape et son appel à poursuivre le dialogue pour le maintien de la paix voulue par les pères fondateurs du Conseil de l'Europe. Il a souligné que ce dialogue doit se poursuivre à tous les niveaux politiques, européen, national et territorial, mais aussi au niveau interreligieux afin d'englober toutes les composantes de nos sociétés. Il a exprimé son soutien à l'appel du Pape pour la création d'une « agora » pour le dialogue entre tous les groupes civiques et religieux qui s'inscrirait pleinement dans les objectifs du Conseil de l'Europe et du Congrès. Quelque 50 membres du Congrès y compris son Président et les Présidents et Vice-Président des Chambres, ont assisté à la cérémonie et au discours du Pape à l'hémicycle.

- **Déclaration du Président du Congrès sur le traité signé entre la Fédération de Russie et l'Abkhazie (3 décembre 2014)**

Réagissant à la signature, le 24 novembre 2014, d'un Traité sur l'Alliance et le partenariat stratégique entre la Fédération russe et l'Abkhazie, région séparatiste du territoire géorgien, Jean-Claude Frécon, a déclaré : « L'Abkhazie est une région de la Géorgie et nous ne saurions reconnaître la validité d'un soi-disant traité pris en violation de l'intégrité territoriale d'un Etat membre du Conseil de l'Europe ». Il a déploré que « ce Traité est un élément de plus dans la déstabilisation de cette région de l'Europe ».

## **b. 20<sup>e</sup> anniversaire du Congrès :**

- **Réunion conjointe de la Commission de la Gouvernance du Congrès et de la Commission CIVEX du Comité des Régions de l'UE (Bruxelles, 17 novembre 2014)**

A l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire du Congrès et du Comité des Régions, et en vue d'accroître les synergies entre leurs organes respectifs, la Commission de la Gouvernance du Congrès a tenu cette réunion conjointe avec son homologue du Comité des régions, la Commission CIVEX, dix ans après la réunion conjointe des anciennes « Commission Institutionnelle » et « Commission CONST » à Prague en 2004. Parmi les points à l'ordre du jour figuraient la protection de la primauté du droit et les Droits de l'Homme au niveau local, les évolutions en matière de régionalisation et de décentralisation en Europe et les nouvelles formes de gouvernance locale.

## **c. Ukraine**

- **Déclarations**

### **Tensions séparatistes dans l'est de l'Europe (Chisinau, 3 juillet 2014)**

La Commission de Suivi du Congrès, réunie à Chisinau, a adopté une Déclaration pour exprimer sa vive inquiétude quant à la situation des pays de la région en proie à des tensions séparatistes dangereuses. La Déclaration souligne que l'annexion de la Crimée par la Fédération de la Russie a malheureusement ouvert la voie à des processus de déstabilisation régionale qui menacent l'intégrité territoriale des États. Elle rappelle que le Congrès défend l'autonomie locale et régionale partout en

Europe par la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, mais que celle-ci ne peut vraiment se développer sans que les pays ne soient stables et les sociétés en paix.

#### **Attaque sur un vol civil de la Malaysia Airlines (Kiev, 18 juillet 2014)**

Lors de la conférence de presse tenue à Odessa à l'issue de la visite à haut niveau de la délégation du Congrès (voir ci-dessous), le Président a déclaré que l'attaque contre le vol MH17 qui a coûté la vie à 298 personnes était un horrible acte criminel et que ses auteurs doivent être identifiés et traduits en justice sans tarder.

#### **Attaques contre des maires ukrainiens (29 juillet 2014)**

Herwig van Staa a condamné les attaques contre deux maires ukrainiens dont l'un d'eux, Oleg Babayev de Krementchouk, a été tué. Une autre attaque a été menée contre le maire de Lviv, Andry Sadovy, dont la maison a été frappée par un missile anti-char. Après avoir rencontré plusieurs maires de villes ukrainiennes à Odessa lors d'une visite de haut niveau, M. van Staa a rendu hommage à la position ferme de plusieurs d'entre eux contre les ultimatums des forces séparatistes les appelant à démissionner et à soutenir les dirigeants autoproclamés des territoires séparatistes.

#### **Tensions séparatistes en Ukraine et dans les pays voisins (Strasbourg, 16 octobre 2014)**

Le Congrès a adopté, à l'issue d'un débat lors de sa 27ème Session (voir 3.b.), une déclaration sur les tensions séparatistes en Ukraine et dans les pays voisins. Il a condamné l'intervention militaire de la Russie dans l'est de l'Ukraine, ainsi que toutes les formes de pression exercées par la Russie sur ses voisins. Il a souligné que « la sécurité du continent est gravement menacée par les manquements répétés de la Fédération de Russie aux règles internationales et aux principes et aux valeurs du Conseil de l'Europe auxquels elle a souscrit en rejoignant l'Organisation » Le Congrès a souligné également que ce qui s'est passé en Crimée, en Ossétie du Sud et en Abkhazie, en Transnistrie et à l'est de l'Ukraine est totalement contraire à l'Europe des régions qu'il veut construire (voir déclaration en annexe)

#### **Elections locales dans le Donbass (2 novembre 2014)**

Le Président a condamné la tenue d' « élections » le 2 novembre dans les deux républiques autoproclamées de Louhansk et de Donetsk, qui se sont déroulées en totale contradiction avec la législation et la constitution ukrainienne. Il a souligné que ces prétendues élections n'avaient aucune valeur démocratique et étaient contreproductives pour le fragile processus de paix initié à Minsk.

- **Visite de haut niveau**

Dans le contexte de ses activités de post-monitoring et suite à l'observation des élections locales anticipées qui se sont tenues le 25 mai, le Congrès a effectué une visite de haut niveau en Ukraine (17-18 juillet 2014).

La délégation était composée du Président du Congrès, des Présidents de la Chambre des pouvoirs locaux et de la Chambre des régions Jean-Claude Frécon et de Natalya Romanova ainsi que des présidents de groupes politiques au Congrès, du Rapporteur sur l'Ukraine et du Secrétaire Général du Congrès. Les membres de la délégation ont eu des échanges de vues avec les représentants politiques ukrainiens (voir détails en annexe) sur les derniers développements relatifs à la crise politique que connaît le pays ainsi que sur la décentralisation, à la lumière de la Charte européenne de l'autonomie locale. La délégation a pu dresser un tableau complet de la situation actuelle en Ukraine et des difficultés majeures que le pays traverse. Elle a apprécié la volonté du Gouvernement à entreprendre des réformes, en particulier les premières mesures prises, telles que l'élection des maires, et qui sont pleinement conformes aux recommandations du Congrès.

- **Observations d'élections locales**

Une délégation de 19 membres composée de représentants élus locaux et régionaux de 13 pays européens, dont cinq membres du Comité des Régions de l'UE a observé ces élections qui ont eu lieu le même jour que l'élection présidentielle le 25 mai 2014. La délégation du Congrès - sous la direction de Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC) et du Rapporteur Nigel Mermagen (Royaume-Uni, GILD) - a fourni une évaluation globalement positive de ce vote. Bien que les élections ont été éclipsées par le vote présidentiel, le Congrès s'est félicité de l'atmosphère généralement harmonieuse du jour E et que les normes internationales et les libertés fondamentales ont été

respectées, dans les grandes lignes. Toutefois, d'autres améliorations devraient être apportées concernant la législation électorale et le côté pratique de la gestion des élections, y compris des procédures de comptage efficaces et la formation du personnel électoral. Lors de la 27<sup>e</sup> session, le Congrès a adopté la recommandation en soulignant - entre autres - que l'Ukraine devrait prendre des mesures pour mieux protéger la liberté et le pluralisme des médias.

- **Activités de post-monitoring**

Le nouveau gouvernement ukrainien nommé le 27 février 2014 a déclaré l'autonomie locale et la décentralisation comme faisant partie de ses priorités. Le Président Porochenko, après son élection en mai, a continué à soutenir ces réformes et la nouvelle coalition parlementaire issue des élections de novembre 2014 a réaffirmé cette priorité. Dans ce contexte, et à la suite de son rapport sur la démocratie locale et régionale en Ukraine adopté lors de la 25<sup>e</sup> session du Congrès le 31 octobre 2013, le co-rapporteur Marc Cools a rencontré Vyacheslav Nehoda, premier vice-ministre du Développement régional, de la construction et de l'économie municipale de Ukraine, le 22 mai 2014 pour lancer un dialogue post-suivi, avec une nouvelle réunion le 16 octobre lors de la 27<sup>e</sup> session du Congrès. Le ministre a approuvé un programme de trois unités de post - monitoring suite à la recommandation du Congrès 348 (2013) sur la démocratie locale et régionale en Ukraine, (en particulier sur le transfert des compétences, l'autonomie financière et de fusions ou de coopération intercommunale), suivie d'une feuille de route pour tracer leur mise en œuvre.

Ces activités sont soutenues par des contributions volontaires du Danemark pour améliorer la démocratie locale en Ukraine (voir ci-dessous). La première réunion post-suivi a eu lieu à Kiev les 8-9 décembre 2014 et a abordé le transfert de compétences aux représentants élus locaux et régionaux.

- **Activités de coopération**

Le Congrès mène diverses activités en Ukraine dans le cadre des programmes suivants :

- l'ensemble de mesures immédiates pour l'Ukraine (point 2.3 sur la démocratie locale) - avril à décembre 2014 - financées par un groupe d'Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe. Outre la sensibilisation à la démocratie locale, les activités menées dans ce contexte ont inclut l'observation des élections locales (22-26 mai 2014), une visite de haut niveau (17-18 juillet 2014) et le lancement des activités de post-suivi (22 mai 2014) (voir ci-dessus).

- le projet sur le renforcement de la démocratie locale en Ukraine –avril 2014 à mai 2015- financé par une contribution volontaire du Danemark, dans le cadre du Plan d'action révisé du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine. Ce projet porte également sur la formation des jeunes leaders politiques, ainsi que sur le dialogue de post-suivi dans le but d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre la Recommandation 348(2013) sur la démocratie locale et régionale en Ukraine (voir ci-dessus)

Une série de séminaires de formation régionaux sont organisés afin de diffuser une culture de la démocratie en sensibilisant les participants aux principes de la démocratie locale et régionale et en développant leur capacité à prendre part aux élections locales de manière active et compétente. Ces séminaires réunissent une vingtaine de jeunes – dirigeants d'ONG et de sections Jeunesse de partis politiques, maires et conseillers municipaux récemment élus ou candidats et représentants des médias –, qui échangent sur la manière dont ils perçoivent le rôle des collectivités locales et des citoyens. Un premier séminaire s'est tenu du 15 au 17 juillet à Trouskavets (oblast de Lviv) dans le cadre du train de mesures immédiates.

Un deuxième séminaire, financé par le gouvernement du Danemark, s'est tenu à Tchernihiv (Ukraine) du 30 septembre au 2 octobre 2014. Les membres du Congrès ont discuté avec les jeunes responsables locaux de l'application pratique des normes européennes destinées à améliorer la gouvernance politique locale, notamment de la Charte européenne de l'autonomie locale, ainsi que la participation des citoyens dans le processus de prise de décisions au niveau local et les questions de prévention de la corruption au niveau local..

En outre, un atelier de travail, intitulé « Des maires pour conduire le changement » et destiné aux maires élus le 25 mai 2014, s'est tenu à Kiev du 11 au 13 novembre 2014. Par une approche pair-à-pair associant des membres du Congrès, les maires nouvellement élus ont échangés avec leurs collègues d'Ukraine et d'autres régions d'Europe et ont partagé de bonnes pratiques concernant les modalités d'exercice de leurs pouvoirs et responsabilités et de l'offre de services publics à la communauté locale.

La Présidente de la Chambre des régions du Congrès, Nataliya Romanova, ainsi que les membres du Congrès suivants ont contribué à ces événements : Liisa Ansala (Finlande, GILD), Svitlana Bohatyrchuk-Kryvko, (Ukraine, CRE), Mairi Evans (Royaume-Uni, NI), Matej Gombosi (Slovénie, PPE), Andris Jaunsleinis (Lettonie, GILD), Luzette Wagenaar-Kroon (Pays-Bas, PPE), , Volodymyr Udovychenko (Ukraine, GILD) et Sabine Van Dooren (Belgique, GILD).

Enfin, une visite d'étude pour les jeunes dirigeants locaux de l'Ukraine sur le thème "Soutenir les jeunes responsables locaux pour favoriser le développement démocratique de l'Ukraine au niveau local" a été organisée du 3 au 7 novembre 2014 à Strasbourg. Cette visite a fourni aux jeunes leaders sélectionnés des idées et des conseils pratiques pour le développement de la démocratie locale et régionale en Ukraine. Lors de la visite, les participants ont eu l'occasion d'avoir des échanges d'expériences sur les meilleures pratiques dans le domaine de la démocratie locale avec des élus de Strasbourg et Saverne (France) ainsi que de Kehl et Kappelrodeck (Allemagne). Ils ont aussi participé au Forum mondial 2014 de la démocratie sur le thème "de la participation à l'influence: les jeunes peuvent revitaliser la démocratie "qui s'est tenu du 3 au 5 novembre. Cette visite d'étude s'inscrit dans le cadre de la série de séminaires régionaux organisés en Ukraine par le Congrès.

- **Autres**

**Ratification du Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale par l'Ukraine (Kiev, 2 septembre 2014)**

Le Parlement ukrainien (Verkhovna Rada) a adopté la loi portant sur la ratification du Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit des citoyens de participer aux affaires des collectivités locales. Il s'agit d'une étape concrète dans la mise en œuvre de la recommandation 348 sur la démocratie locale et régionale en Ukraine, adoptée en octobre 2013 par le Congrès, suite aux deux visites de suivi effectuées en mai 2012 et en avril 2013.

**d. Les Présidences du Comité des Ministres**

**Autriche (novembre 2013-mai 2014)**

**Conférence EuDEM sur la Gouvernance à multi-niveaux (Strasbourg, 5 - 6 mai 2014)**

La Conférence sur la démocratie européenne - EuDEM 2014 était organisée sous la présidence autrichienne, en coopération avec le Congrès et l'Université de Strasbourg. Le thème général sur 'Gouvernance à multi-niveaux - des communautés locales à une vraie communauté européenne' était décliné autour de plusieurs ateliers tels que les perspectives nationales et politiques, le rôle des pouvoirs locaux et régionaux en Europe, les réseaux européens des institutions indépendantes. Jean-Claude Frécon, premier vice-président du Congrès, a souligné que le facteur clé du succès de cette gouvernance à multi-niveaux, est la concertation, à savoir la nécessité pour les différents niveaux de gouvernement de se consulter de manière systématique.

**Conférence sur la lutte contre la corruption (Innsbruck, 9 mai 2014)**

Lors de la conférence internationale co-organisée par le Congrès dans le cadre de la Présidence autrichienne sur le thème "La lutte contre la corruption – mesures préventives et répressives au niveau européen, national, régional et local", le Président van Staa a rappelé que la corruption est un défi majeur pour la démocratie européenne aujourd'hui et les autorités territoriales jouent un rôle crucial dans la lutte contre ce phénomène au niveau de leurs collectivités. Il a souligné l'importance d'échanger les bonnes pratiques, de développer des procédures d'acquisition plus transparentes, de mettre en commun des services entre les collectivités, d'utiliser des nouvelles technologies pour la prestation de services, ainsi que de consulter plus largement les citoyens et d'assurer la participation accrue de ces derniers aux processus de prise de décisions en général, tous ces éléments étant autant de composantes essentielles de la bonne gouvernance et de la transparence. Parmi les autres intervenants figuraient des représentants d'organes anti-corruption tels que le GRECO ou OLAF, du Parlement Européen, du Comité des Régions et de la Cour de Justice ainsi que des représentants des autorités nationales, locales et régionales.

## **Azerbaïdjan (mai – novembre 2014)**

### **Réunion du Bureau (Bakou, 17 juin 2014)**

La réunion s'est tenue à Bakou dans le cadre de la présidence azerbaïdjanaise du Comité des Ministres. Une cérémonie d'ouverture a eu lieu avec la participation notamment de Fikrat Mammadov, Ministre de la Justice d'Azerbaïdjan, Ziyafat Asgarov, Premier Vice-président du Milli Majlis (Parlement) et Abulfaz Babayev, Président de l'Association nationale des municipalités d'Azerbaïdjan, Vice-Président de la délégation nationale d'Azerbaïdjan auprès du Congrès.

### **Conférence internationale à Bakou sur la démocratie locale et les jeunes (Bakou, 18 juin 2014)**

Le Ministère de la Justice d'Azerbaïdjan et le Congrès ont co-organisé cette conférence dans le cadre de la présidence azerbaïdjanaise. Ouverte par Vilayat Zahirov, Vice-Ministre de la Justice de la République d'Azerbaïdjan, et le Président du Congrès, la conférence s'est articulée autour de deux table-rondes sur « Améliorer l'accès des jeunes aux droits sociaux fondamentaux : éducation et formation – emploi – santé – logement » et « La participation des jeunes à la vie publique : engager la jeunesse dans la démocratie », respectivement modérées par Nataliya Romanova (Ukraine, GILD), Présidente de la Chambre des Régions, et le Secrétaire Général du Congrès Andreas Kiefer.

### **Conférence sur « le dialogue interculturel: l'interaction entre la culture et la religion » (Bakou, 1er septembre 2014).**

Jean-Claude Frécon, (France, SOC), Président de la Chambre des Pouvoirs Locaux a représenté le Congrès à cette conférence. Il a formé le vœu que, dans cette période dramatique pour l'Ukraine et pour toute l'Europe des valeurs, les résultats des travaux de la conférence sur l'importance du dialogue s'imposent dans cette région de l'Europe avec l'urgence impérative qui seule pourra sauver ces populations piégées dans une guerre d'un autre siècle.

## **Belgique (novembre 2014 – mai 2015)**

### **Session du Comité des Ministres pour la passation de pouvoirs de la présidence entre l'Azerbaïdjan et la Belgique (Strasbourg, 13 novembre 2014)**

Dans son intervention, le Président du Congrès a remercié l'Azerbaïdjan et a salué l'exemple de la Belgique en matière de démocratie régionale basée sur le dialogue. Il a souligné que l'esprit de dialogue permanent entre les différents niveaux de la gouvernance qui prévaut dans le pays est aussi au cœur des engagements du Congrès.

### **Réunion du Bureau (Bruxelles, 1<sup>er</sup> décembre 2014)**

Le Bureau s'est réuni à Bruxelles dans le cadre de la présidence belge du Comité des Ministres. A l'ouverture, Rudi Vervoort, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale s'est adressé aux membres. Il s'agissait de la première réunion de travail du nouveau Bureau issu des élections qui ont eu lieu lors de la 27<sup>e</sup> session.

## **e. Poursuivre le processus de réforme**

Quatre ans après avoir entrepris une réforme à grande échelle de ses priorités, de ses procédures et de son organisation interne, le Bureau du Congrès a estimé que le moment était venu d'évaluer et de faire le point sur la nouvelle façon de fonctionner du Congrès et sur les dimensions politiques innovantes de son travail.

En février 2014, le Bureau a donc chargé ses rapporteurs, Marc Cools (Belgique, GILD) et Urs Wüthrich-Pelloli (Suisse, SOC), d'examiner deux textes administratifs clés du Congrès, la Charte et les Règlements, afin d'éliminer les divergences et d'établir une séparation plus claire du contenu et de la portée entre la Charte et le Règlement tout en s'assurant que les deux textes décrivent avec précision et clarté la procédure et la pratique actuelle et reflètent l'évolution du travail du Congrès sur le terrain.

La première étape de la réforme des textes du Congrès était de réviser la Charte et les modifications proposées à ce texte ont été annexée à une recommandation adoptée par le Congrès lors de sa 27<sup>e</sup> session. Une fois que la version révisée de la Résolution statutaire et de la Charte auront été examinées et adoptées par le Comité des Ministres, les dispositions amendées de la Charte seront incorporées dans le Règlement, en même temps que tout autre changement jugé nécessaire pour l'amélioration des règles, comme une seconde étape dans cette réforme des textes du Congrès.

L'objectif prioritaire des rapporteurs était de s'assurer que la Charte énoncera les principes fondamentaux et le fonctionnement du Congrès tandis que ses Règles de procédure décriraient plus en détail le contenu et la procédure. Quelques articles de la Charte ont donc été considérablement simplifiés, tandis que les articles correspondants dans les règles de procédure ont été considérablement élargis. En outre, les références spécifiques à des comités ou des types de recommandations ont été éliminées pour éviter d'avoir à faire des révisions inutiles pour des raisons purement esthétiques à l'avenir.

D'autres changements dans la Charte, qui se traduiront dans les Règles de procédure, comprennent des descriptions plus claires de ce qui constitue le mandat d'un membre délégué, à travers l'introduction de nouveaux concepts, tels que le «mandat local ou régional spécifique» et des outils, par exemple la création d'une liste de référence des mandats qui deviendra le pivot principal de la vérification des pouvoirs des membres à l'avenir et dont l'adoption par le Congrès est prévue en 2015, à temps pour être appliquée pour la prochaine session de renouvellement en octobre 2016.

## **2. La coopération institutionnelle au sein du Conseil de l'Europe**

### **a. Le secteur intergouvernemental**

#### **i. Le Comité des Ministres**

Dans le cadre du dialogue politique régulier avec le Comité des Ministres, le Président du Congrès et son Secrétaire Général tiennent plusieurs échanges de vues annuels avec les Délégués et participent aux sessions ministérielles.

Dans sa communication du 16 avril 2014, Andreas Kiefer a présenté les activités du Congrès depuis décembre 2014, qui comprenaient, entre autres, les débats et textes adoptés lors de la 27<sup>e</sup> session, plusieurs visites de suivi dans les Etats membres, les missions d'observation des élections locales ainsi que les activités thématiques et programmes de coopération.

Le Congrès suit régulièrement les travaux des groupes de rapporteurs du Comité des Ministres tels que le GR-DEM, le GR-EXT, le GR-H et le GR-SOC par le biais de son Secrétaire Général ou du Secrétariat du Congrès.

Le 9 septembre 2014, Karl-Heinz Lambertz (Belgique, SOC), porte-parole thématique du Congrès sur la coopération avec le secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe et président de la Commission de la Gouvernance du Congrès, a participé à un échange de vues avec les membres du Groupe de Rapporteurs sur la Démocratie (GR-DEM) du Comité des Ministres. Ils ont notamment examiné le document sur les « Problèmes récurrents identifiés lors des missions de monitoring » adressé au Comité des Ministres en décembre 2013. Celui-ci présente une synthèse des problèmes rencontrés dans plusieurs Etats membres sur l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale. Les discussions ont aussi porté sur la contribution du Congrès à la situation en Ukraine, les problèmes liés aux finances locales, ainsi que les réponses du Comité des Ministres aux recommandations du Congrès. La présidente du GR-DEM, l'Ambassadeur Astrid Helle, Représentante Permanente de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, a accepté de rencontrer prochainement le Bureau du Congrès qui avait déjà eu des échanges avec les deux précédents Présidents du GR-DEM.

Par ailleurs, le Congrès contribue au travail de plusieurs Comités Directeurs et Comités d'experts du Conseil de l'Europe – notamment le Comité Directeur sur les droits de l'homme (CDDH), le Comité européen sur la Démocratie et la Gouvernance (CDDG), le Comité Directeur européen pour la Jeunesse (CDEJ), le Comité directeur sur la diversité culturelle et le dialogue interculturel (CDDI), le Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS), le Comité d'experts ad hoc sur les questions Rom (CAHROM) et le Groupe de spécialistes sur une justice adaptée aux enfants (CJ-S-CH) - par le biais de ses rapporteurs thématiques ou de son Secrétariat.

Le Congrès ajoute la dimension locale et régionale aux travaux du secteur intergouvernemental, contribuant ainsi à la prise de décisions plus opérationnelles, plus orientées vers les résultats et les besoins des élus et des citoyens sur le terrain.

Les 20 au 21 mai 2014 à Bakou, Gaye Doganoglu (Turquie, PPE/CCE), coordinatrice politique de la SEDL, a présenté le projet lors de la 21<sup>e</sup> réunion du Réseau des coordonnateurs du Comité sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme ECD/EDH.

Le 5 juin 2014 à Strasbourg, le Secrétaire Général du Congrès Andreas Kiefer a eu un échange de vues avec le Comité européen pour la cohésion sociale, la dignité européenne et l'égalité (CDDECS). Il a présenté le travail du Congrès dans ce domaine, en particulier sur la défense des droits de l'homme au niveau local et régional.

## **ii. Plans d'action**

En étroite coordination avec la Direction Générale de la démocratie et son Centre d'expertise pour la réforme de la démocratie locale du Conseil de l'Europe, le Congrès a poursuivi sa contribution à des projets sur la démocratie locale et régionale dans le cadre des Plans d'Action du Conseil de l'Europe pour l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Moldova et l'Ukraine, ainsi qu'à des propositions d'activités au Belarus et au Kosovo<sup>1</sup>. Il contribue également à la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines et a établi des relations de coopération avec les autorités nationales, locales et régionales au Maroc et en Tunisie (voir 6.b.)

## **b. L'Assemblée parlementaire**

Le Congrès tient des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin de développer des synergies et d'accroître la coopération au niveau des rapporteurs et des secrétariats respectifs et, dans les domaines d'intérêt commun, notamment dans le cadre du monitoring et de la mise en œuvre de la Campagne UN sur CINQ.

A titre d'exemple, le porte-parole thématique du Congrès Johan van den Hout (Pays-Bas, SOC) prend régulièrement part aux réunions du Réseau des parlementaires de contact de l'Assemblée parlementaire contre la violence sexuelle envers les enfants.

Le Président du Congrès et la Présidente de l'Assemblée parlementaire, Anne Brasseur, ont tenu un entretien bilatéral durant la 27<sup>ème</sup> session du Congrès. Ils ont discuté de la situation en Ukraine et de la démocratie locale dans différents Etats membres. Ils ont souligné leur volonté d'institutionnaliser les relations de travail entre les deux Assemblées, notamment dans le domaine du monitoring.

## **c. Le Commissaire aux droits de l'homme**

Le Commissaire aux droits de l'homme suit de près les travaux du Congrès sur la question de la mise en œuvre des droits de l'homme au niveau local et la sensibilisation des élus locaux et régionaux à cet égard. Des réunions sont tenues régulièrement entre le Congrès et le Commissaire. Le Commissaire a rencontré Andreas Kiefer le 8 décembre. Ils ont discuté entre autres de la situation en Ukraine - après la visite du Commissaire du 30 novembre to 5 décembre -, en Géorgie - où le Congrès mènera une mission post-suivi du 15 au 17 décembre - et en Russie, ainsi qu' Azerbaïdjan, Moldavie (Gagaouzie), Turquie et Chypre et ont décidé que la coopération entre le Commissaire et le Congrès serait intensifiée à cet égard. Ils ont également discuté de la contribution du Commissaire à la Conférence sur le thème "Relever les défis des droits de l'Homme au niveau local et régional" qui sera organisée conjointement par le Congrès et le Land de Styrie, la municipalité de Graz et le Centre européen de recherche et de formation les 28-29 mai 2015 à Graz.

---

<sup>1</sup> \* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo\*.

#### **d. La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)**

Le Congrès mène une coopération étroite avec la Commission de Venise, en particulier dans le domaine de l'observation des élections, du suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale et des programmes de coopération avec les régions voisines.

C'est notamment par le biais du Conseil des élections démocratiques (CED) que s'opère la coopération entre la Commission de Venise, le Congrès et l'Assemblée parlementaire en matière électorale. Les principes contenus dans le Code de bonne conduite en matière électorale, élaboré par la CED, sont pris en compte dans la rédaction des rapports et des recommandations du Congrès en matière d'élections locales. Les nouveaux représentants institutionnels du Congrès au CED sont – à partir de décembre 2014, en remplacement de Lars o Molin et Gudrun Mosler-Tornstrom – le Président de la Commission de suivi Philippe Receveur (Suisse, PPE/CCE) et Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD).

Le Congrès a également renforcé sa coopération avec la Commission de Venise sur les questions de démocratie locale et régionale. Ses avis sont pris en considération par les rapporteurs du Congrès lors de leurs visites et dans les recommandations adoptées. Par ailleurs, le Président de la Commission de suivi représente régulièrement le Congrès lors des réunions de la Commission

Le volet institutionnel des activités de coopération du Congrès avec le Maroc et la Tunisie est mené en étroite collaboration avec la Commission de Venise (voir 6.iv.).

Le Président et le Secrétaire Général du Congrès ont participé à la 100e session plénière de la Commission de Venise le 10 octobre 2014. Hervig van Staa a souligné que la plupart des constitutions et législations nationales contiennent des dispositions sur l'autonomie locale et c'est pourquoi le Congrès est membre de ce partenariat et compte à son actif de nombreuses années de coopération fructueuse.

#### **e. Le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)**

Le Congrès a continué à participer activement aux réunions statutaires du Centre Nord-Sud, que ce soit au niveau du Bureau (8 juillet et 26 septembre) ou du Comité exécutif (10 juillet et 26 septembre), à travers ses représentants Ludmila Sfirloaga (Roumaine, SOC) et Emilio Verengia (Italie, PPE). Il veille en particulier, aux côtés du Comité des Régions, à renforcer la dimension locale et/ou régionale des travaux du Centre. Il a également participé à la cérémonie de remise du Prix Nord-Sud 2013 (Lisbonne, 12 juin) et au « Forum de Lisbonne », les 15 et 16 septembre, sur le thème « processus électoraux et consolidation démocratique dans les pays du sud de la Méditerranée » (voir 5.b.).

### **3. Les activités des organes du Congrès**

#### **a. Les réunions du Bureau**

Les réunions se sont tenues à Paris le 12 mai, à Bakou le 17 juin, à Strasbourg le 8 septembre et au cours de la 27<sup>e</sup> session les 13 et 16 octobre, ainsi qu'à Bruxelles le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Les membres du Bureau ont examiné en particulier la révision de la Charte et du Règlement intérieur du Congrès, le suivi de la 26<sup>e</sup> Session, la situation en Ukraine, le statut de partenaire pour la démocratie locale, la préparation de la 27<sup>e</sup> Session, la procédure d'élection du/de la Secrétaire Général(e) du Congrès, le statut de partenaire pour la démocratie locale, la stratégie pour l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, le Forum mondial de la démocratie, la Semaine européenne de la démocratie locale 2014 et les activités sous les présidences successives du Comité des Ministres. Ils ont statué sur la composition de la délégation du Congrès pour la mission à haut-niveau en Ukraine en juillet, ont pris note de la composition des délégations pour observer les élections locales en Ukraine et en Géorgie et ont désigné des rapporteurs thématiques.

## **b. Les sessions plénières**

### **• 27<sup>e</sup> session (Strasbourg, 14-16 octobre 2014)**

Le Congrès a décidé de consacrer ses deux sessions annuelles de 2014 (mars et octobre) au thème « La place des jeunes dans la société : une responsabilité partagée des villes et régions ». L'objectif était de proposer un forum d'échanges entre élus territoriaux européens sur la participation des jeunes en tant qu'acteurs de la démocratie locale et régionale.

Pour la 27<sup>e</sup> session (14-16 octobre 2014), le Congrès a invité des jeunes à participer aux travaux et aux débats, aux côtés des 47 délégations nationales. Les jeunes délégués ont été sélectionnés par un jury nommé par le Bureau du Congrès et le Conseil sur la Jeunesse (Direction Général de la Démocratie). C'est ainsi que des jeunes délégués, âgés de 16 à 30 ans, venant de 34 pays ont participé pour la première fois à une session du Congrès. Un programme d'introduction a été organisé et mené par des formateurs de jeunes professionnels issus du pool de formateurs spécialisés du Conseil de l'Europe, à la veille de la session et les jeunes délégués ont été invités à préparer leur contribution à la session du Congrès, notamment pour discuter de la participation des jeunes et de préparer le débat de la jeunesse. Pour ce débat, les jeunes délégués ont choisi deux sujets qu'ils considéraient comme les plus importants pour les jeunes d'aujourd'hui: "la co-gestion et la mise en place des organes de prise de décisions conjointes» et «l'emploi/le chômage des jeunes ". Le 16 octobre, deux séances d'évaluation ont été organisées, l'une avec les membres du Congrès et les représentants de la jeunesse, la seconde pour les jeunes délégués. Leur évaluation de cette expérience sera utilisée pour les futures activités visant à promouvoir la participation active des jeunes au travail du Congrès.

La session a également adopté trois rapports suite à l'observation des élections locales aux Pays-Bas (19 mars 2014), en Ukraine (25 mai 2014) et en Géorgie (15 juin 2014), ainsi qu'un rapport sur la situation de la démocratie locale et régionale en Belgique.

Le Congrès a adopté une déclaration sur les tensions séparatistes en Ukraine et dans les pays voisins à l'issue d'un long débat dans lesquels ont pris la parole les ministres suivants : Vyacheslav Nehoda, Premier Vice-Ministre du Développement régional d'Ukraine, Valeriu Chiveri, Vice-Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne de la République de Moldova, Oleksii Reznikov, Adjoint au Maire, Président du Conseil municipal de la ville de Kyiv, ainsi que Tengiz Shergelashvili, Vice-Ministre du Développement régional et des Infrastructures de la Géorgie et Fikrat Mammadov, Ministre de la Justice de la République d'Azerbaïdjan.

Les membres du Congrès ont procédé à l'élection du président du Congrès, des présidents de la Chambre des pouvoirs locaux, de la Chambre des régions, des commissions statutaires ainsi que des vice-président(e)s du Congrès (voir liste en annexe).

Ils ont eu des échanges de vues avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe Torbjorn Jagland et le ministre de la Justice d'Azerbaïdjan Fikrat Mammadov, au nom de la Présidence du Comité des Ministres Présentant les récents développements concernant la démocratie locale en Azerbaïdjan, le Ministre a souligné notamment que les missions de suivi et les recommandations du Congrès ont contribué à identifier des aspects de la gouvernance locale en Azerbaïdjan qui pourront être encore améliorés.

Leyla Güven, ancienne membre du Congrès - en détention provisoire en Turquie entre 2009 et juillet 2014 – s'est adressée aux membres et a salué la solidarité dont le Congrès a fait preuve lors de sa détention. Elle a regretté le fait que les élus locaux soient détenus sous l'accusation de fonder et gérer une organisation terroriste s'appuyant uniquement sur un dossier de surveillance audiovisuelle et d'écoutes téléphoniques. Elle a, par ailleurs, insisté sur l'importance de la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale par la Turquie pour l'émancipation démocratique du pays.

## **b. Les Chambres**

### **• La Chambre des pouvoirs locaux**

La Chambre a commencé sa session en élisant son nouveau Président, à savoir Anders Knappe (Suède, PPE/CCE), président de l'Association suédoise des pouvoirs locaux et régionaux (SALAR). La Chambre a ensuite élu sept vice-présidents (voir liste en annexe).

La Chambre a examiné un rapport et adopté une recommandation et une résolution sur "les ressources financières suffisantes pour les collectivités locales", appelant à des examens réguliers de la corrélation des ressources avec les compétences et soulignant qu'une procédure explicite et détaillée de consultation doit être acceptée pour mener les nécessaires négociations sur les subventions des collectivités locales et les compétences en matière fiscale.

La Chambre a ensuite débattu et adopté des recommandations sur ses récentes missions d'observation des élections en Géorgie, Ukraine et aux Pays-Bas. En ce qui concerne les élections locales tenues en Géorgie le 15 Juin 2014, Jos Wielen (Pays-Bas, PPE/CCE), rapporteur du Congrès, a salué la manière globalement calme et paisible dont le vote a été mené dans le pays, comme une étape importante dans le renforcement de la démocratie en Géorgie, en particulier au niveau local (voir 4.b.)

En ce qui concerne les élections locales anticipées en Ukraine, en mai 2014, le rapporteur du Congrès, Nigel Mermagen (Royaume-Uni, GILD), a salué la forte participation et le fait que les élections, dans l'ensemble, se sont déroulées dans une ambiance positive (voir « Observation des élections locales et régionales »).

L'observation des élections locales aux Pays-Bas (19 mars 2014) était la première mission d'observation menée par le Congrès dans ce pays. Le rapport présenté par Pearl Pedergrana (Suisse, SOC) a souligné le caractère ouvert et inclusif du processus de vote aux Pays-Bas et l'engagement du personnel impliqué dans l'organisation des élections. (voir « Observation des élections locales et régionales »).

### **c. La Chambre des Régions**

La Chambre des Régions a renouvelé sa présidence en élisant Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC) comme Présidente, ainsi que sept vice-présidents, pour les deux prochaines années (voir liste en annexe).

La Chambre a continué à se concentrer sur les questions d'actualité concernant les régions en Europe et a continué son étroite coopération avec les associations européennes de collectivités régionales - en particulier avec l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) et la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE) dont la présidente Pilar Rojo Noguera a participé à la réunion de la Chambre des Régions le 16 octobre à Strasbourg durant la 27<sup>e</sup> session..

Au cours de la 27<sup>e</sup> session plénière, à Strasbourg, le 14 octobre 2014, la Chambre a adopté un rapport sur la coopération interrégionale présenté par le rapporteur: Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD). Le but du rapport est d'évaluer les avantages de plus en plus importants - en termes sociaux, économiques et politiques - des initiatives de coopération impliquant les régions européennes. En particulier, l'importance du Protocole n° 3 à la Convention de Madrid pour l'ouverture de nouvelles opportunités et d'ancrage de la coopération interrégionale dans un cadre juridique a été soulignée.

Le rapport sur le rôle des médias régionaux comme un outil de renforcement de la démocratie participative, présenté par le rapporteur Johan van den Hout (Pays-Bas, SOC), a été adopté au cours de la même session, avec l'objectif de souligner le rôle que jouent les médias dans les sociétés démocratiques. La Chambre considère le pluralisme, la diversité du contenu des médias et de leur propriété, comme des questions d'importance majeure. Il recommande d'adapter les cadres réglementaires régionaux existants au nouvel environnement des médias, en assurant un soutien continu pour les médias publics régionaux.

La Chambre a tenu un débat thématique sur l'éthique publique et la prévention de la corruption au niveau régional, qui comprenait la présentation de pratiques efficaces pour la lutte contre la corruption. Les contributions au débat, en particulier ceux des bureaux régionaux de lutte contre la corruption, serviront de base pour les futures initiatives du Congrès dans ce domaine.

### **d. Les Commissions**

#### **• La Commission de Suivi**

La Commission de Suivi s'est réunie le 3 juillet 2014 à Chisinau (République de Moldova). Lors de cette réunion, la Commission a approuvé les avant-projets de recommandation sur la démocratie locale et régionale en Belgique. Elle a également approuvé un projet de rapport et un avant-projet de recommandation sur les élections locales respectivement en Ukraine et en Géorgie, ainsi qu'un projet

de rapport et un projet de recommandation sur les élections locales aux Pays-Bas. Les rapporteurs sur la situation de la démocratie locale et régionale en République de Moldova ont fait un compte-rendu de leur visite à haut niveau qui s'est tenue les 1<sup>er</sup> et 2 juillet à Chisinau, en territoire autonome de Gagaouzie et dans la région transnistrienne de la République de Moldova. La Commission a par ailleurs tenu un débat sur les menaces séparatistes et les tensions régionales et a adopté une déclaration (« Déclaration de Chişinău ») (voir sous « agenda politique »). Un porte-parole thématique sur l'observation d'élections Jos Wiene (Pays-Bas, PPE) a été proposé par la Commission pour nomination par le Bureau.

La Commission s'est également réunie le 15 octobre 2014 en marge de la session du Congrès et, après avoir rendu hommage à l'engagement de Lars O. Molin (Suède, PPE) pendant quatre ans à la tête de la Commission de Suivi, a procédé à l'élection de son nouveau président: Philippe Receveur (Suisse, PPE) et de ses 5 vice-présidents (voir liste en annexe). Lors de sa réunion, la Commission a adopté le rapport et a approuvé l'avant-projet de recommandation sur la démocratie locale et régionale en Pologne. Le rapporteur sur la démocratie locale et régionale en Ukraine Marc Cools (Belgique, GILD) a fait rapport à la Commission de la visite à haut niveau qui s'est déroulée les 17 et 18 juillet à Kiev et Odessa (voir sous 1.c.).

Enfin, elle a adopté son programme de travail pour 2015-2016. La Commission débattera lors de sa prochaine réunion des projets de rapports sur la démocratie locale et régionale en Grèce et en Norvège. Le projet de rapport sur « Listes électorales et électeurs résidant à l'étranger » sera également à l'ordre du jour.

La question des droits de l'homme au niveau local et régional fera aussi l'objet d'un point de préparation en vue du premier Forum sur cette question qui se tiendra les 28 et 29 mai 2015 à Graz, en Autriche. Ce Forum sera co-organisé par le Congrès avec le Land de Styrie, la ville de Graz et le Centre de recherche et de formation de Graz.

En marge de ces rapports, la Commission poursuivra en 2015 ses activités de monitoring (Luxembourg, République Slovaque, Montenegro, Croatie, Chypre, France, et Liechtenstein) et de post-monitoring (notamment Ukraine, Géorgie, République de Moldova, Arménie, Portugal, Bosnie-Herzégovine).

- **La Commission de la Gouvernance**

Lors de sa réunion à Strasbourg le 2 juin 2014, la Commission de la Gouvernance a approuvé un avant-projet de rapport, de résolution et de recommandation sur les «ressources financières suffisantes pour les collectivités locales». Ces textes ont été adoptés à la Chambre des pouvoirs locaux au cours de la 27<sup>e</sup> session. Lors de la même session, le projet de rapport préliminaire, de résolution et de recommandation sur «la coopération inter-régionale» a été adopté par la Chambre des régions.

Le 15 octobre, la Commission a élu sa nouvelle présidente Tracey Simpson-Laing, (Royaume-Uni, SOC) ainsi que quatre vice-présidents (voir liste en annexe). À cette réunion, la Commission a également approuvé les mandats pour les rapports sur «Open data: la transparence au service des citoyens» et «les régions métropolitaines».

Le 17 novembre, la Commission a tenu une réunion à Bruxelles, où elle a approuvé un projet de rapport préliminaire, de résolution et de recommandation sur les critères d'éligibilité aux élections locales et régionales. Ces textes seront soumis au Congrès pour adoption lors de la 28<sup>e</sup> session plénière en mars 2015. La Commission a également approuvé de nouveaux mandats pour un rapport et un événement sur «Les principes, cadres et procédures de modification des statuts d'autonomie dans la loi interne» et proposé Karl-Heinz Lambertz (Belgique, SOC) comme rapporteur. Enfin les rapporteurs ont informé la Commission sur l'état de préparation des rapports sur «les conditions de travail des représentants élus locaux et régionaux», «Les nouvelles formes de gouvernance locale» et « la démocratie électronique : une nouvelle donne pour les élus locaux et régionaux».

A Bruxelles, la Commission a également tenu une réunion conjointe avec la Commission de la citoyenneté, de la gouvernance, affaires institutionnelles et extérieures du Comité des régions (CIVEX), avec des débats d'actualité sur la protection de l'état de droit et des droits fondamentaux, la régionalisation et les nouvelles formes de gouvernance locale.

- **La Commission des Questions d'Actualité**

La Commission a tenu sa deuxième réunion ordinaire de l'année à Strasbourg en juin 2014. Elle a adopté des rapports sur le changement des perceptions de la diversité culturelle à travers des stratégies d'éducation et de communication interculturelle, sur la promotion de l'égalité des chances pour les personnes handicapées et leur participation aux niveaux local et régional et sur la situation des médias régionaux.

En juin 2014, la Commission a également organisé une conférence intitulée « Aller au-delà de la simple consultation : comment les pouvoirs locaux et régionaux peuvent-ils promouvoir une participation des jeunes qui ait un véritable impact sur la société ? » L'objectif était d'explorer les réalités de la participation des jeunes et la citoyenneté démocratique aujourd'hui pour discuter de la façon dont les autorités locales et régionales peuvent s'engager avec les jeunes, dans toute leur diversité, de manière à promouvoir leur participation significative. Les conclusions de la conférence seront prises en compte dans le prochain rapport sur la participation des jeunes préparé par le Congrès en coopération avec le Service Jeunesse et le Conseil consultatif pour la jeunesse du Conseil de l'Europe, le Partenariat UE/CdE pour la jeunesse et le Fonds européen pour la jeunesse.

A sa troisième réunion de l'année (15 octobre 2014 lors de la 27e session du Congrès), la Commission a élu son président et ses vice-présidents. Farid Mukhametshin (Fédération de Russie, GILD) a été réélu président de la commission pour un deuxième mandat de deux ans. La commission a ensuite adopté des rapports sur les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) et sur le rôle des autorités locales dans la protection des lieux de sépulture juifs. La Commission a examiné les progrès accomplis dans les rapports concernant le partenariat avec la société civile, de nouvelles formes de participation des jeunes et la participation des femmes à la vie politique au niveau local et régional. Elle a également été informée de la préparation de deux rapports, respectivement sur la féminisation de la pauvreté et sur la défense des droits des enfants en période d'austérité.

Pour la 27e session en octobre, la Commission a participé aux préparatifs (en coopération avec la Fondation européenne de la jeunesse, la Direction de la Jeunesse et les organes statutaires du secteur de la jeunesse) concernant l'invitation d'un(e) jeune au sein de chacune des 47 délégations nationales pour participer aux travaux du Congrès et aux débats (voir sous 3.b.).

La Commission a continué à coordonner la contribution du Congrès à la campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe, son objectif étant la sensibilisation au problème de l'exploitation et l'abus sexuels des enfants aux niveaux locaux et régionaux. Le porte-parole thématique du Congrès sur les enfants, Johan van den Hout (Pays-Bas, SOC) a visité plusieurs villes tchèques en septembre 2014 pour promouvoir le pacte des villes et des régions pour arrêter la violence sexuelle contre les enfants. Six des sept villes visitées ont exprimé leur intention de mettre la question de la signature du pacte à leurs conseils municipaux après les prochaines élections. En Europe, plus de 60 villes, régions et associations ont adhéré au pacte à ce jour. M. van den Hout a participé à la conférence intitulée «Grandir avec les droits de l'enfant" et aux réunions du Réseau des parlementaires de référence de l'Assemblée parlementaire contre la violence sexuelle contre les enfants.

Les membres de la Commission ont pris part activement dans un certain nombre d'événements, y compris la conférence sur la participation des jeunes (Bakou, le 18 juin), la réunion du Jury pour la Capitale européenne de la jeunesse organisée par le Forum européen de la Jeunesse (Bruxelles, le 14 novembre) et la Conférence sur l'inclusion des personnes handicapées dans la préparation et les interventions en cas de catastrophe (4-5 décembre).

## **4. Le suivi de la démocratie locale et régionale**

### **a. Les activités de monitoring**

#### **i. Les missions de suivi**

- **Pologne (20-23 mai 2014)**

Une délégation du Congrès conduite par Jos Wielen (Pays-Bas, PPE/CCE) et Cynthia Hughes (Royaume-Uni, SOC) a effectué cette mission de suivi du 20 au 23 mai 2014 pour évaluer la situation de la démocratie locale et régionale en Pologne. Il s'agit de la deuxième visite de suivi général dans

ce pays depuis sa ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale en 1993. La délégation s'est rendue à Varsovie, Lublin, Opole Lubelskie et Gdansk. Le rapport sera débattu lors de la 28<sup>e</sup> session (mars 2015).

- **Norvège (9-10 septembre 2014)**

Une délégation du Congrès composée de Xavier Cadoret (France, SOC) et de Guilherme Pinto (Portugal, SOC), a effectué cette visite de suivi afin d'examiner les suites données aux engagements pris par la Norvège dans le domaine de la démocratie locale et régionale et de la décentralisation quand elle a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale en 1993. Des réunions à haut niveau étaient prévues à Oslo, notamment avec Jan Tore Sanner, Ministre des Collectivités locales et de la Modernisation et Siv Jensen, Ministre des Finances. La délégation a rencontré aussi des représentants des municipalités d'Oslo, de Nome et de Bergen et des représentants des Comtés de Hordaland et de Telemark. Le rapport sera débattu lors de la 28<sup>e</sup> session (mars 2015).

- **Grèce (16-17 septembre et 18-20 novembre 2014)**

Une délégation du Congrès, composée d'Arthur Torres Pereira (Portugal, PPE/CCE) et de Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC), a effectué cette visite de suivi avec des réunions à haut niveau à Athènes, en particulier avec Kyriakos Mitsotakis, Ministre de la réforme administrative et de l'e-gouvernance, T. Anatsatos, Secrétaire Général du ministère des Finances, ainsi que Giannis F. Ioannidis, Secrétaire Général du ministère de l'Intérieur. En outre, la délégation a rencontré Evangelos - Vasileios Meimarakis, président du Parlement grec, Sotirios Al. Rizos, président du Conseil d'Etat, N. Aggelaras, Président de la Cour d'Audit, Vasilis Sotiropoulos, Ombudsman de la ville d'Athènes, ainsi que John Sayas, Ombudsman Adjoint de Grèce.

Artur Torres Pereira et Gudrun Mosler-Törnström ont effectué une deuxième visite avec des réunions avec les maires de Paros et de Naxos et des Îles des Petites Cyclades, la directrice du département des finances de la Municipalité de Naxos, les adjoints au maire de Lagadas, ainsi que les maires de Thessalonique et d'Athènes, le président du Centre National de l'Administration publique et du gouvernement local (EKDDA), ainsi que les représentants de l'Union Centrale des Municipalités de Grèce et l'Union des Régions grecques. Le rapport sera débattu lors de la 28<sup>e</sup> session (mars 2015).

## ii. Les recommandations adoptées

- **Belgique (15 octobre 2014)**

Le Congrès a adopté un rapport et la Recommandation 366 (2014) sur la situation de la démocratie locale et régionale en Belgique, suite aux deux visites de monitoring effectuée par les rapporteurs Henrik Hammar (Suède, EPP/CCE) et Urs Wüthrich-Pelloli (Suisse, SOC), la première à Bruxelles et Tervueren les 8 et 9 octobre 2013 et la seconde à Bruxelles du 4 au 6 février 2014. La recommandation souligne que les fondements constitutionnel et législatif de l'autonomie sont pleinement appliqués dans l'ensemble du pays et que la portée de l'autonomie locale est globalement respectée. Les autorités belges sont cependant invitées à renforcer, notamment, la procédure de consultation avec les communautés et les régions, plus particulièrement en ce qui concerne les pouvoirs locaux de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale.

## iii. Audience sur la situation de la démocratie locale en Arménie (Bruxelles, 5 juin 2014)

A la suite de l'adoption d'un rapport de suivi du Congrès sur l'état de la démocratie locale en Arménie en mars 2014, le Comité des Régions (CdR) de l'UE et le Congrès ont organisé ensemble une audition sur cette question, le 5 juin, à Bruxelles. Présentant la conclusion de ce rapport, Knud Andersen (Danemark, GILD) a salué plus particulièrement les efforts déployés par les autorités arméniennes pour mettre en œuvre les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, notamment en introduisant des changements constitutionnels en 2005 et en adoptant une nouvelle législation en 2008. Il a cependant souligné que les collectivités locales arméniennes ne jouaient toujours qu'un rôle limité dans la gestion des affaires publiques du pays. Lusine Avetyan, maire de la municipalité de Karahunj et membre de la délégation arménienne du Congrès, ainsi qu'Emin Yeritsyan, Vice-Président du Congrès, ont présenté un bilan et des suggestions de futures réformes dans leur pays. L'audition avait pour but de discuter des perspectives de mise en œuvre de la démocratie locale en Arménie et du rôle que les deux institutions peuvent jouer pour favoriser le développement des régions dans ce pays.

#### **iv. Les activités de post-monitoring**

Afin de renforcer l'efficacité de son action de suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale et de l'observation des élections locales et régionales, le Congrès poursuit le dialogue politique initié lors du monitoring avec les autorités du pays. L'objectif de l'activité de post-suivi est de convenir avec les autorités du pays concerné d'une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du Congrès. Cette activité de post-monitoring repose sur la bonne coopération avec les Etats membres. Il est intéressant de souligner que depuis sa mise en place en 2013, ce dialogue politique ne cesse de s'étendre et que les gouvernements marquent un intérêt croissant à la mise en œuvre des recommandations par ce biais.

- **Ukraine**  
Voir 1.c.
- **Arménie**

Par lettre du 27 novembre 2014, l'Ambassadeur de l'Arménie auprès du Conseil de l'Europe a confirmé au Président du Congrès, la volonté politique des autorités arméniennes d'engager une procédure de post-suivi afin de renforcer l'autonomie locale en Arménie en conformité avec la Charte européenne de l'autonomie locale.

#### **b. L'observation des élections locales et régionales**

Depuis avril 2014, le Congrès a déployé des délégations pour observer des élections sur le terrain en Ukraine et en Géorgie. En outre, la rédaction d'un rapport consacré à la question des «listes électorales et les électeurs résidant à l'étranger de facto" a été lancée. Cette question a été identifiée comme problématique dans le cadre d'activités d'observation des élections du Congrès dans plusieurs pays. Le rapport est actuellement en cours de préparation en coordination avec la Commission de Venise/Conseil des élections démocratiques.

##### **i. Missions d'observation**

- **Elections locales anticipées en Ukraine (25 mai 2014)**  
Voir 1.c.
- **Elections locales en Géorgie (15 juin 2014)**

Une délégation de 22 membres composée de représentants locaux et régionaux de 15 pays européens, y compris six participants du Comité des Régions de l'UE a visité le pays du 11 au 16 juin. Fin mai déjà, une délégation de six membres avait effectué une mission pré-électorale pour évaluer l'environnement de la campagne. La délégation - menée par le Rapporteur Jos Wienen (Pays-Bas, PPE/CCE) - a conclu que la journée des élections s'est généralement bien déroulée, a été préparée de façon professionnelle sur le plan technique et que le vote a eu lieu dans une atmosphère calme et paisible dans l'ensemble, en dépit d'une campagne controversée dans une ambiance surchauffée. La nécessité de tenir des élections de second tour dans plusieurs villes et municipalités a montré que l'environnement électoral de la Géorgie s'est amélioré, avec des effets positifs sur le système démocratique d'équilibre des pouvoirs. Cependant, il est nécessaire aussi de combler des lacunes, y compris la composition des commissions électorales, l'enregistrement des candidats indépendants et les procédures de comptage.

- **Elections locales en Azerbaïdjan**

Le 26 novembre, le Président du Congrès a pris la décision de cesser les préparatifs préliminaires pour une éventuelle mission du Congrès pour observer les élections municipales en Azerbaïdjan prévues pour le 23 décembre 2014 puisqu'aucune invitation n'avait été reçue de la part de la Commission électorale centrale, malgré plusieurs contacts de haut niveau et des demandes écrites faites par le Secrétaire Général du Congrès afin qu'une telle invitation soit soumise le plus tôt possible après l'annonce des élections (60 jours avant la date de l'élection). Le manque de temps suffisant pour préparer une telle mission de façon adéquate a posé des problèmes logistiques qui l'ont rendue intenable. Même si une invitation officielle a finalement été reçue par le Congrès le vendredi 28 novembre 2014 à 17:58, le Bureau du Congrès réuni le lundi 1er décembre a confirmé à l'unanimité la décision du Président pour les mêmes motifs.

## ii. **Recommandations adoptées**

- **Pays-Bas (14 octobre 2014)**

Lors de la 27<sup>e</sup> session, le Congrès a adopté la Recommandation 358 (2014) suite à l'observation des élections locales aux Pays-Bas du 19 mars 2014. Il s'agissait de la première mission d'observation d'élection effectuée par le Congrès dans ce pays. Le rapport présenté par Pearl Pedergrana (Suisse, SOC) souligne le caractère transparent, ouvert et inclusif des processus électoraux aux Pays-Bas et du haut niveau d'engagement démocratique des personnels chargés d'organiser les élections municipales du 19 mars 2014. Le Congrès s'inquiète cependant de l'absence de réglementation sur le financement des partis et des campagnes, de limitation des dépenses de campagne et de conditions quant au parrainage des partis politiques.

- **Géorgie (14 octobre 2014)**

Lors de la 27<sup>e</sup> session, le Congrès a adopté la Recommandation 360 (2014) sur l'observation des élections locales lors de sa 27<sup>e</sup> session. Il s'est félicité de l'élection directe des maires et Gamgebelis (gestionnaires des Villes), des améliorations en ce qui concerne l'utilisation abusive des ressources administratives et des programmes visant à accroître l'exactitude des listes électorales. Dans le même temps, la recommandation appelle des mesures pour éviter l'agressivité, la violence et l'usage de la pression lors des prochaines campagnes électorales.

## 5. **Les activités thématiques**

### a. **Inclusion sociale**

#### i. **Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms**

- **Rencontre du Secrétaire Général du Congrès et de la Taskforce de l'Alliance avec une délégation de maires bulgares (Strasbourg, le 4 juin 2014)**

Le Secrétaire Général du Congrès et la Taskforce de l'Alliance ont rencontré un groupe de 56 maires bulgares ainsi que l'ambassadeur de Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe pour discuter du suivi de la démocratie locale et régionale effectué par le Congrès mais aussi du rôle des autorités locales et régionales dans la promotion de l'inclusion des Roms. Les activités de l'Alliance ont fait l'objet d'un débat en profondeur et la promotion de l'échange d'expériences ainsi que l'apprentissage mutuel entre les villes et les régions sur des projets d'intégration des Roms, que l'Alliance facilite, ont été considérés d'une importance capitale.

- **2e atelier national de l'Alliance en Espagne (Madrid, 28 mai 2014)**

L'Alliance a tenu son 2<sup>e</sup> atelier national espagnol pour discuter de l'amélioration de l'accès des autorités locales et régionales aux fonds structurels et aux investissements européens. Cet événement a été organisé en coopération avec le ministère espagnol de la santé, des services sociaux et de l'égalité, la ville de Madrid et la Fundación Secretariado Gitano. Il a rassemblé plus de 60 participants, parmi lesquels des représentants des ministères nationaux et de 24 villes espagnoles et de collectivités. Les autorités locales et régionales espagnoles ont été très actives, dès le début, dans la promotion du concept de l'Alliance après le Sommet des Maires pour l'inclusion des Roms organisé par le Congrès en 2011. Les villes et régions espagnoles participantes à l'Alliance sont à ce jour: Madrid, Barcelone, Valence, El Prat de Llobregat, Malaga, Séville, Donostia-San Sebastián, et Vigo.

- **Conférence de haut niveau sur ROMACT (Bruxelles, 2-3 Octobre 2014)**

ROMACT est une initiative conjointe du Conseil de l'Europe et la Commission européenne, mis en œuvre avec le soutien de l'Alliance européenne des Villes et des Régions pour l'inclusion des Roms, afin de promouvoir l'intégration des Roms au niveau local et régional. ROMACT vise à renforcer la capacité des autorités locales et régionales (ciblant à la fois les élus et les hauts fonctionnaires) à développer et à mettre en œuvre des plans et des projets pour l'intégration des Roms.

Le but de l'événement était de faire le point et de partager avec le public l'expérience acquise par les gestionnaires de projets et les responsables locaux à travers ROMACT un an après la mise en œuvre du projet. Les principaux orateurs étaient le Commissaire Laszlo Andor et le député européen Soraya

Post, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général pour les questions relatives aux Roms Ulrich Bunjes. Une expertise a été fournie par les maires de municipalités participantes au projet ROMACT qui ont partagé des informations précieuses sur leurs approches de la conception de projets pour l'intégration des Rom.

A la clôture, le Président du Congrès a réaffirmé le soutien du Congrès à ROMACT et aux initiatives connexes à savoir l'Alliance pour l'inclusion des Roms et ROMED. ROMED est une autre initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, visant à lutter contre les inégalités auxquelles font face les Roms en matière d'accès à l'emploi, aux services de santé et à l'éducation de qualité. Le projet emploie des personnes d'origine rom, de collectivités locales roms, ou avec une bonne connaissance des questions relatives aux Roms, afin qu'ils interviennent en tant que médiateurs entre les Roms et les institutions publiques.

Le Président van Staa a affirmé la volonté du Congrès de développer davantage les résultats positifs de ROMED, ROMACT et de l'Alliance pour l'inclusion des Roms en renforçant leurs liens mutuels, en vue d'une éventuelle fusion à moyen terme.

## **b. Droits des femmes**

- **Encourager la participation des femmes à la vie politique (Lisbonne, 16 septembre 2014)**

Ludmila Sfirloaga (Roumanie, SOC), Vice-présidente a représenté le Congrès à l'atelier sur "Observation des élections : rôle de la société civile", organisé dans le cadre du Forum de Lisbonne. Elle a souligné que la participation des femmes, au même titre que le pluralisme politique, est essentielle pour la vie démocratique et qu'elle est inscrite dans la Charte du Congrès qui stipule que la proportion de femmes dans toutes ses délégations nationales doit être d'au moins 30 pour cent. Elle a également rappelé que la tenue régulière d'élections libres et équitables aux niveaux local et régional et l'encouragement à la participation des femmes à la vie politique font partie des critères d'octroi du nouveau statut de "Partenaire pour la démocratie locale" que le Congrès doit adopter lors de sa session d'octobre.

- **Entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul (6 août 2014)**

Le Président du Congrès Herwig van Staa a salué l'entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes qui marque un progrès considérable dans la protection des droits des femmes en Europe. Il a appelé les élus locaux et régionaux à continuer d'interpeller leurs gouvernements afin que ceux qui ne l'ont pas encore fait s'engagent à signer et ratifier cette Convention. Le Congrès s'est fortement mobilisé, depuis 2006, en faveur de l'élaboration de cet instrument juridique et afin que des mesures concrètes soient développées au niveau territorial.

## **c. Participation des citoyens**

### **i. Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL)**

- **Edition 2014 de la SEDL**

La huitième édition de la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL) a officiellement eu lieu entre le 13 et 19 octobre 2014; elle a été consacrée au thème principal de la «Démocratie participative: partager, proposer, décider», avec un accent particulier sur les jeunes.

Au 30 novembre, 175 partenaires de 24 pays avaient confirmé leur participation à l'édition de cette année et organisé près de 450 activités, dont la plupart sont visibles sur le site de la SEDL administré par le Secrétariat du Congrès. 15 partenaires ont choisi le statut «12 étoiles», donnant ainsi une importance particulière à leur participation à cette initiative pan-européenne.

- **Activités pour la promotion de la Semaine européenne de la démocratie locale**

#### **Coopération institutionnelle**

Comme première étape du nouveau partenariat établi avec le Comité sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH), Gaye Doganoglu (Turquie, PPE/CCE), coordinatrice politique de la SEDL, a présenté la SEDL lors de la 21e réunion du Réseau ECD/EDH

des coordonnateurs (Bakou, 20 au 21 mai, 2014), qui a porté sur les thèmes des enfants en situation de vulnérabilité et le développement des compétences pour la culture démocratique et le dialogue interculturel. Elle a également participé à la réunion conjointe du Réseau et du Club pédagogique des capitales européennes (Strasbourg, 21-22 Octobre) où, avec Andrée Buchmann (France, SOC), elle a présenté la SEDL, ainsi que le rôle et la contribution des autorités locales dans le domaine de la citoyenneté et éducation aux droits humains.

### **Table ronde sur la participation citoyenne**

«*La Semaine de la démocratie locale européenne - un outil pertinent pour encourager la participation des jeunes au niveau local*» a été le thème principal d'une table ronde organisée à Strasbourg, le 24 juin 2014, par l'Association Migration Solidarité et Échanges pour le Développement (AMSED). La présentation et la discussion sur la SEDL faisait partie d'un cours de formation de 10 jours, avec la participation d'environ 40 travailleurs de jeunesse et des jeunes membres d'associations de France, Italie, Suède, Maroc, Algérie, Ukraine, Turquie et Géorgie.

### **Promouvoir la SEDL dans la sphère non gouvernementale**

En vue de sensibiliser les associations internationales et les ONG, la SEDL a été présentée lors la session d'été de la Commission sur la démocratie, la cohésion sociale et les défis mondiaux de la Conférence des OING, qui s'est tenue à Strasbourg le 25 juin 2014.

### **Brochure des meilleures pratiques de participation citoyenne**

Avec la collaboration de l'équipe du projet SEDL, l'Association des Agences de la Démocratie Locale (AADL) a préparé une brochure des meilleures pratiques de participation citoyenne, qui comprend des études de cas des participants les plus actifs de l'édition précédente de la SEDL. ALDA va utiliser cette brochure pour ses projets de renforcement des capacités en Biélorussie.

## **d. Droits des enfants**

- **Signature du Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants (13 mai 2014)**

Nicosie a signé le Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, en présence de Johan van den Hout (Pays-Bas, SOC), porte-parole thématique du Congrès sur les enfants. Cette année, la ville de Limassol (Chypre) et le Land de Berlin (Allemagne) ont déjà adhéré au Pacte ; ils ont ainsi porté à 33 le nombre de communes, de régions et d'organisations de la société civile à s'être engagées à combattre les abus sexuels sur enfants dans le cadre de la Campagne UN sur CINQ. Le Pacte est un outil qui aide les collectivités locales et régionales à mettre en œuvre, à leur niveau, les dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Il vise à prévenir les abus, à protéger les victimes et à poursuivre les auteurs en justice, tout en garantissant la participation pleine et entière des enfants tout au long du processus. A Chypre, le porte-parole thématique du Congrès a également participé à la réunion du Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, établi par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et à la réunion du groupe de pilotage du projet mené en partenariat avec Chypre.

## **e. Jeunesse**

- **Promouvoir la participation des jeunes (Strasbourg, 12 juin 2014)**

La Commission des questions d'actualité a organisé une conférence sur «Aller au-delà de la simple consultation : comment les pouvoirs locaux et régionaux peuvent-ils promouvoir une participation des jeunes qui ait un véritable impact sur la société ? » (voir sous 3.d.).

- **Conférence internationale sur «La démocratie locale et les jeunes» (Bakou, 16 juin 2014)**

Le Ministère de la Justice d'Azerbaïdjan et le Congrès ont co-organisé cette conférence internationale dans le cadre de la présidence azerbaïdjanaise du Comité des Ministres (voir sous 1.d.)

- **Forum mondial de la démocratie (Strasbourg, 3-5 novembre 2014)**

Comme lors des éditions précédentes, le Congrès a été étroitement impliqué dans la préparation et l'organisation du Forum Mondial de la démocratie, en participant aux travaux du Groupe de travail, en désignant des représentants au Conseil scientifique et en soutenant le secrétariat du Forum. Centré sur le thème « De la participation à l'influence : la jeunesse peut-elle redynamiser la démocratie ? », le Forum a rassemblé 1400 participants de 100 pays et a été relayé par près de 5000 tweets touchant environ 2,5 millions de personnes.

Lors des séances plénières du Forum, le Congrès était représenté par son nouveau Président Jean-Claude Frécon (France, SOC), qui a participé le 3 novembre à la table ronde « les jeunes – acteurs du changement mondial ? » et le 4 novembre à la Session plénière du Forum consacrée au thème « responsabiliser les jeunes pour un changement démocratique ? »

Le Congrès a également parrainé trois LAB sur 21 et proposé des modérateurs pour les LAB 6 sur les « Gardiens de la démocratie », LAB 16 sur « La participation des jeunes aux élections » et LAB 20 sur le « Programme jeunes maires ». Les modérateurs ont été Andrée Buchmann (France, SOC), Conseillère régionale d'Alsace et membre du Congrès, Andreas Kiefer, Secrétaire Général du Congrès, et Jean-Philippe Bozouls, Secrétaire exécutif de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès. En outre, plusieurs membres du Congrès ont participé en tant qu'intervenants dans différents LAB : Natalia Pilius (Russie, GILD), Chef du district municipal Shchekino de la région de Tula, est intervenue dans le LAB 20 sur le « Programme jeunes maires », Tracey Simpson-Laing (Royaume-Uni, SOC), conseillère municipale de la ville de York, dans le LAB 10 sur « Des structures pour la défense des jeunes », et Dobrica Milovanovic (Serbie, PPE/CCE), dans le LAB 15 sur « Les jeunes dans les sommets mondiaux ».

Dans le contexte du Forum, le Congrès a organisé une visite d'étude, du 3 au 7 novembre 2014, pour 20 jeunes responsables ukrainiens qui ont non seulement assisté au Forum mais aussi rencontré des élus locaux des villes de Strasbourg et Saverne en France ainsi que Kehl et Kappelrodeck en Allemagne.(voir sous 1.c.).

## **6. Activités de coopération et relations extérieures**

### **a. Les partenariats extérieurs**

#### **i. Le Comité des Régions de l'Union européenne**

Au cours des derniers mois, le Congrès a renforcé ses contacts avec le Comité des Régions de l'Union Européenne, accroissant ainsi la visibilité du Congrès et du Conseil de l'Europe au niveau de l'Union européenne.

Le 3 avril 2014, le Président a représenté le Congrès à la session plénière du Comité des Régions à Bruxelles, où il a salué l'adoption de la «Charte pour la gouvernance à multiniveaux" par le Comité.

Le Congrès et le Comité des Régions ont co-organisé à Bruxelles le 28 avril 2014, la Conférence sur "La dévolution: en attendant les réformes démocratiques dans les pays du partenariat oriental" et le 5 juin 2014, une audience sur la démocratie locale et régionale en Arménie. Ces deux événements ont donné au Congrès la possibilité de diffuser au niveau européen les résultats de ses activités de suivi et de souligner leur importance pour l'évaluation de la démocratie locale et régionale dans les pays du partenariat oriental.

Le 25 juin 2014, le Secrétaire Général du Congrès a rencontré à Bruxelles Daniel Janssens, le Secrétaire général par intérim du Comité des Régions en vue de développer les synergies entre le Congrès et le Comité des Régions.

Les 22-23 septembre 2014, il a également assisté à Brindisi (Italie) à la réunion de la Commission de la citoyenneté, de la gouvernance, des affaires institutionnelles et extérieures du Comité des Régions (CIVEX) et a pris part au séminaire sur «Le rôle des collectivités locales et les autorités régionales à l'avenir de l'UE ». Il a présenté le mandat du Congrès en matière de suivi de la la démocratie locale et régionale et d'observation des élections dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe et a proposé de renforcer la coopération avec le Comité des Régions afin de mieux associer l'échelon local et l'échelon régional à la formulation et à la mise en œuvre des politiques de l'UE. La ministre italienne chargée des affaires régionales, Maria Carmela Lanzetta, a également souligné l'importance

du rôle des communes et des régions et a expliqué les objectifs de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement italien.

Au cours des derniers mois, le Congrès a entrepris des efforts considérables pour améliorer la démocratie locale et régionale dans les pays du «Partenariat oriental ». Le 29 septembre 2014 Nataliya Romanova a représenté le Congrès lors de la Conférence annuelle des autorités régionales et locales pour le partenariat oriental (CORLEAP) à Tbilissi. Lors de cette conférence, elle a souligné en particulier la nécessité de renforcer la démocratie locale et régionale par des actions concrètes et a présenté les aspects de la démocratie locale dans les Plans d'action du Conseil de l'Europe en Arménie, Azerbaïdjan, République de Moldova et Ukraine.

A l'occasion du 20e anniversaire du Congrès et du Comité des régions, une réunion conjointe de la Commission de la citoyenneté, de la gouvernance, des affaires institutionnelles et extérieures du Comité des régions (CIVEX) et de la Commission de la Gouvernance du Congrès était organisée à Bruxelles le 17 Novembre 2014.

Le 18 novembre 2014, la réunion du "Groupe de Contact Comité des Régions / Congrès " s'est tenue à Bruxelles. Le Président nouvellement élu du Congrès Jean-Claude Frécon a pris part à la réunion ainsi que l'ambassadeur de l'Union européenne auprès Conseil de l'Europe, Jari Vilen, et l'ambassadeur du Conseil de l'Europe auprès de l'Union européenne Torbjørn Froysnes. La réunion a permis un échange de vues constructif sur l'état de la démocratie locale et régionale en Europe, en particulier dans les régions voisines des deux organisations, et sur les relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

Le 18 novembre 2014, le Secrétaire Général du Congrès a rencontré le nouveau Secrétaire Général du Comité des Régions, Jiří Buriánek, afin d'établir une base pour la coopération future entre le Congrès et le Comité des régions. Il a par ailleurs participé au Bureau du Comité des Régions le 2 décembre 2014.

## **ii. Les Associations européennes de pouvoirs locaux et régionaux**

### **• Assemblée des régions d'Europe (ARE)**

Dans le cadre de son partenariat avec l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), le 27 et 28 mai 2014 la présidente de la Chambre des Régions Nataliya Romanova et le Secrétaire Général du Congrès ont pris part à l'Assemblée générale de l'ARE, à Wrocław, Dolnoslaskie (Pologne). Dans la même perspective, du 17 au 23 août 2014, Dobrica Milovanovic (Serbie, PPE/CEE) a contribué à l'Académie d'été de Novi Sad en Vojvodine (Serbie), organisée par l'ARE et consacré aux régions multiculturelles, multi-rethniques et multilingues: la diversité régionale pour la croissance socio-économique. En outre, le 3 octobre 2014, Nataliya Romanova a participé à Bucarest (Roumanie), au 5ème Sommet régional de la Mer Noire, organisé par l'ARE.

### **• Assemblée plénière de la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE)**

Le Congrès s'est engagé à renforcer sa coopération avec la CALRE, ainsi qu'avec les organisations représentant les régions en Europe en vue d'unir leurs forces et de mettre en œuvre des initiatives conjointes en faveur de la démocratie régionale.

Du 6 au 8 novembre 2014, la présidente nouvellement élue de la Chambre des Régions Gudrun Mosler Törnström a représenté le Congrès à l'Assemblée plénière de la CALRE, tenue à Saint Jacques de Compostelle (Galicie, Espagne). Elle a eu des rencontres avec la présidente sortante Pilar Rojo Noguera (Extremadura, Espagne) et le Président nouvellement élu Raffaele Cataneo (Lombardie, Italie).

Le 2 décembre 2014, Andreas Kiefer a rencontré ses homologues des Associations européennes de pouvoirs locaux pour évaluer leurs priorités communes et identifier les domaines de coopération future. La réunion était destinée à la présentation des activités actuelles de ces organisations ainsi que des problématiques d'intérêt communs afin d'identifier des opportunités de synergies et de possibles actions conjointes. Elle a rassemblé les Secrétaires généraux Martín Guillermo Ramírez, (Association des régions frontalières européennes - ARFE, Anna Lisa Boni, (Eurocities), Frederic Vallier, Conseil des Communes et Régions d'Europe – CCRE, accompagné de Boris Tonhauser, ainsi qu'Eleni Marianou, Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe – CRPM, et Mathieu Mori

Secrétaire général par intérim de l'Association des régions européennes –AER. Pietro de Vito, du bureau de représentation de la Région Lombardie à Bruxelles, représentait la CALRE.

### **iii. Les réseaux**

#### **• Association des Agences de la Démocratie Locale (AADL)**

La conférence internationale finale du projet "Travailler ensemble pour le développement" intitulée "Lier l'année européenne 2013 et l'année européenne 2015: de la participation au développement" tenue à Strasbourg les 4-5 juin 2014 a compris notamment un atelier sur "la gouvernance locale en Ukraine: une coopération active pour le développement avec les autorités locales et la société civile", organisé en partenariat avec le Congrès

A l'ouverture de l'Assemblée générale de l'AADL le 6 juin 2014, le Secrétaire Général du Congrès a souligné que l'AADL est devenu un réseau véritablement efficace visant à promouvoir, au niveau local, la bonne gouvernance, la participation citoyenne et le pluralisme démocratique. Il a précisé que le Congrès s'efforcera de maintenir les échanges avec l'AADL, dans un esprit de coopération continue. L'AADL, l'Association des Agences de la Démocratie Locale, est une organisation non gouvernementale regroupant plus de 150 membres, y compris les autorités locales, associations d'autorités locales et des organisations non gouvernementales - de plus de 30 pays.

### **b. Les programmes de coopération et Plans d'Action**

Le Congrès a poursuivi le développement de ses activités de coopération dans un certain nombre de pays et a soumis des projets pour cofinancement à des donateurs potentiels.

#### **i. Etats membres du Conseil de l'Europe**

##### **• Albanie**

Dans le cadre du projet intitulé « Renforcer les collectivités territoriales et la coopération entre les élus locaux et régionaux », mené par le Conseil de l'Europe, le Congrès conduit des activités pour favoriser la mise en place d'une plate-forme unifiée de dialogue et de coopération entre les élus locaux et régionaux. Ce projet, qui se déroulera jusqu'en mars 2015, s'inscrit dans le document de coopération du Conseil de l'Europe avec l'Albanie 2012-2014. Il est financé par l'Agence suisse pour le développement et la coopération. Le budget total s'élève à 1 480 000 €, dont 560 000 € pour les activités du Congrès.

Le projet consiste en un processus de médiation politique, visant à construire une plateforme durable de dialogue entre les autorités locales et entre ces dernières et le gouvernement central. Malheureusement ce dialogue est souvent entravé par l'impasse politique entre la majorité et les partis d'opposition, particulièrement à propos de la Réforme de l'Administration territoriale en cours, qui remodèle substantiellement le paysage des unités gouvernementales locales, suite aux élections locales de juin 2014. Le Congrès a développé une série d'activités nouvelles dans le but de promouvoir et de soutenir le dialogue entre les autorités locales sur la révision de la législation sur la décentralisation et sur des sujets d'intérêt commun, en particulier pour les autorités locales élues en juin 2014.

Ainsi, le Congrès a répondu à la demande des autorités centrales de les assister dans la mise en place d'un Conseil Consultatif afin de consulter les autorités locales et régionales sur les politiques concernant la décentralisation et la gouvernance locale, et de rédiger des sections spécifiques de la Stratégie Nationale de Décentralisation. Il a élaboré pour le Ministère des Questions locales une étude présentant les modèles européens de communication institutionnelle entre les autorités centrales et locales ; ainsi qu'une proposition de mesure définissant le modèle de consultation le mieux adapté à la situation albanaise. Une assistance a été fournie au ministère pour un projet d'amendement à la loi sur l'autonomie locale institutionnalisant la consultation, ainsi que pour la rédaction de la Stratégie Nationale de Décentralisation.

Lors de la troisième réunion du comité directeur, qui aura lieu à Tirana le 16 décembre 2014, le Congrès proposera la prolongation de ses activités jusqu'à fin 2015 afin de prendre en compte les résultats des élections locales et la nouvelle organisation territoriale.

Le Vice-Président du Congrès Michael O'Brien (Irlande, SOC) et les membres du Congrès Tatiana Badan (Moldova, GILD), Helen Eadie, (Royaume-Uni, SOC), Mihkel Juhkami, (Estonie, PPE/CCE),

Matej Gombosi, (Slovénie, PPE/CCE) et Erwin Mohr, (Autriche, PPE/CCE) ont participé à plusieurs réunions dans le cadre de ce projet.

- **Arménie**

Deux projets sont mis en œuvre actuellement par le Congrès :

Le 16 septembre 2013, le Conseil de l'Europe a signé un accord avec le Gouvernement du Danemark pour la mise en œuvre du projet «Soutien à la consolidation de la démocratie locale en Arménie», qui est inclus dans le Plan d'Action pour l'Arménie 2012-2014 et comporte trois lignes d'action dont la troisième porte sur le renforcement des capacités de leadership des élus locaux, proposée par le Congrès.

La composante du projet mis en œuvre par le Congrès a pour objectif d'accroître les connaissances et les bonnes pratiques des élus locaux dans le domaine de la démocratie locale afin d'améliorer la gouvernance politique locale dans le pays et de permettre la mise en œuvre avec succès de la réforme des collectivités locales.

Le projet a démarré le 1er octobre 2013 et durera jusqu'à septembre 2015 pour la ligne d'action III. Le budget total s'élève à € 1 785 000 €, dont 575 000 € pour les activités du Congrès.

### **Echange de bonnes pratiques pour améliorer la gouvernance locale en Arménie**

Une série d'ateliers ont été organisés dans le cadre du programme sur le leadership des maires :

L'atelier "communication efficace" s'est tenu les 8 et 9 juillet à Erevan. Grâce à des exercices pratiques et des échanges entre pairs, les participants ont réfléchi aux messages envoyés aux citoyens non seulement par leurs paroles, mais aussi par leur comportement et leurs décisions.

Un autre atelier intitulé « une participation citoyenne efficace » a eu lieu les 29 et 30 octobre à Aghveran. Les maires ont échangé leurs points de vue sur la manière concrète de s'acquitter de l'obligation inscrite dans la nouvelle législation arménienne sur l'information, la consultation et le dialogue avec les citoyens.

En outre, un événement spécial a été organisé à Erevan le 10 Juillet 2014 pour des conseillers municipaux. Le séminaire "Conseillers: les acteurs de la démocratie au quotidien" a réuni environ 30 conseillers municipaux pour discuter des fonctions des institutions et des structures municipales clés, leurs fonctions et pouvoirs, leur responsabilité sociale et leur code de conduite, ainsi que des principes d'opposition constructive et de la façon de communiquer efficacement avec les citoyens et les autres acteurs.

Dans le cadre du même programme, deux séminaires régionaux ont réuni plus de 150 maires et conseillers les 9 et 11 septembre à Gyumri et à Sisan, qui ont examiné les initiatives qui pourraient être mises en place au niveau central et local pour la mise en œuvre effective de la Recommandation 351 (2014) sur l'état de la démocratie locale en Arménie, adoptée par le Congrès le 26 mars 2014.

Les membres du Congrès Lusine Avetyan (Arménie, PPE/CCE), Matej Gombosi (Slovénie, PPE / CCE), Alina Harutyunyan (Arménie, PPE/CCE), Nigel Mermagen (Royaume-Uni, GILD) et Artan Shkembi (Albanie, SOC) et Barbara Toce (Italie, SOC) ont participé à ces activités.

Concernant le deuxième projet, le 31 octobre 2014, le Conseil de l'Europe, a signé un accord avec la Direction du développement et de la coopération de la Suisse (DDC) pour la mise en œuvre du projet « Renforcer la responsabilisation, l'efficacité et l'efficience du système d'autonomie locale en Arménie ». La composante du Congrès, intitulée « Soutien Institutionnel à l'Association des collectivités locales d'Arménie », a reçu l'aval du Ministère arménien de l'Administration Territoriale. Le budget pour les activités du Congrès s'élève à 674 000 €. Le projet a démarré en novembre 2014 et durera jusqu'en avril 2015.

Ce projet vise à renforcer les capacités de l'Association des collectivités locales arméniennes afin que celle-ci devienne un intervenant clé du système de gouvernance arménien et un défenseur actif des intérêts des autorités locales. Les activités ont pour objectif de rendre l'association effective afin qu'elle améliore sa capacité à répondre aux besoins de ses membres en service, et à mobiliser ses membres avec une voix unie. Cela passe par l'élaboration d'une stratégie de développement organisationnelle adoptée par les membres de l'association et par le renforcement de son système de

gouvernance. Le projet vise également à améliorer la communication entre les différents membres de l'Association, et à rendre transparente et efficace sa gestion financière.

- **Ukraine**

Voir 1.c.

- **Autres Etats membres et non membres**

Le Congrès a développé également des projets sur la démocratie locale pour être mis en œuvre dans le cadre des Plans d'Action du Conseil de l'Europe pour l'Azerbaïdjan, la Bosnie Herzégovine, la Géorgie et la République de Moldova.

Des projets sont aussi élaborés pour le Kosovo et le Belarus.

## **ii. Coopération avec les régions voisines du Conseil de l'Europe**

Les propositions du Congrès s'inscrivent dans le cadre de la Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines. Elles répondent aux demandes des pays concernés.

- **Maroc**

Le Congrès poursuit la coopération avec les autorités marocaines, notamment suite à l'adoption début juillet par le Parlement du projet de loi fixant les principes de délimitation territoriale des collectivités, qui devrait se traduire concrètement par une nouvelle organisation territoriale du pays.

Lors de sa 27<sup>e</sup> session, le 16 octobre 2014, le Congrès a adopté le "statut de partenaire de la démocratie locale" en présence de Hassa Bouhriz, Maire-adjoint de Tanger. Le Congrès a été invité à une visite officielle au Maroc qui pourrait être l'occasion pour les autorités marocaines de demander à bénéficier de ce statut.

- **Tunisie**

Le Congrès a poursuivi ses contacts avec les autorités tunisiennes dans le cadre de l'aide institutionnelle du Conseil de l'Europe. Ces contacts seront intensifiés dans le contexte des élections locales en 2015 notamment pour encourager la Tunisie à demander à bénéficier du "statut de partenaire pour la démocratie locale".

## **ANNEXES**

### **ANNEXE I – Ordre du jour de la 27<sup>ème</sup> Session (14-16 octobre 2014)**

**CG(27)OJ1**  
12 octobre 2014

## **27<sup>e</sup> Session du Congrès**

Strasbourg, Palais de l'Europe  
14-16 octobre 2014

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**  
**REUNION PUBLIQUE**

**THEME POUR 2014 :**

**LA PLACE DES JEUNES DANS LA SOCIETE : UNE  
RESPONSABILITE PARTAGEE DES VILLES ET REGIONS**

L'attention des membres est attirée sur les points suivants :

Les votes sur les textes en hémicycle et en salle 1 se feront par mode électronique. Les boitiers seront à retirer à l'entrée des salles au moment de la signature des registres. [  ]

L'accès à l'hémicycle est strictement réservé aux personnes munies d'un badge spécifique identifiable par le symbole de l'hémicycle. Le placement en hémicycle se fait selon les plans disponibles à l'entrée.

Délais de dépôt des questions écrites pour réponse orale (bureau 1081) : chaque membre doit se limiter à une question. Veuillez consulter l'ordre du jour pour les délais de dépôt.

Conditions et délais de dépôt des amendements (bureau 1081) : au plus tard à 10h00, la veille du jour où le débat est ouvert sur les textes auxquels ils se réfèrent, sauf pour les textes qui seront discutés le mardi 14 octobre pour lesquels le délai est fixé à 16h00, lundi 13 octobre. Les amendements doivent être signés par 5 délégué(e)s issu(e)s d'au moins deux délégations, pour les textes débattus en séance plénière ; par 5 délégué(e)s siégeant à la Chambre des pouvoirs locaux, issu(e)s d'au moins deux délégations, pour les textes débattus à la Chambre des pouvoirs locaux ; et par 5 délégué(e)s siégeant de plein droit à la Chambre des régions, issu(e)s d'au moins deux délégations, pour les textes débattus à la Chambre des régions. Chaque amendement doit préciser le nom du/de la délégué(e) qui le présentera.

Inscription des orateurs aux débats : les fiches d'inscription aux débats, à disposition devant l'hémicycle et la Salle 1 (séances plénières et sessions des chambres), sont à remettre à la Séance devant la table de la Présidence pour les débats en hémicycle, et au Secrétariat de la Présidence de la chambre qui se réunit en Salle 1).

Bureau des finances: bureaux 1040 et 1035

La Séance : pour toute autre question : bureau 1081.

Lundi 13 octobre 2014 (veille de la session)

Réunions des bureaux

9h30 - 10h30, Salle 6	Bureau de la Chambre des pouvoirs locaux
9h30 - 10h30, Salle 7	Bureau de la Chambre des régions
10h30 - 12h30 et 14h00 - 16h00, Salle 8	Bureau du Congrès

Séminaire pour les membres du Congrès  
13h30 – 15h30

Salle 1	Ouvert à tous les membres du Congrès, aux Secrétaires de délégation et aux conseillers
---------	--

Réunions des groupes politiques 16h30 – 18h30

Salle 6	Groupe des Conservateurs et Réformistes européens (CRE)
Salle 9	Groupe du Parti Populaire Européen au Congrès (PPE/CCE)
Salle 10	Groupe Indépendant, Libéral et Démocratique (GILD)
Salle 11	Groupe Socialiste (SOC)

Mardi 14 octobre 2014  
10h00 -13h00, Hémicycle  
Séance plénière

Ouverture de la 27<sup>e</sup> Session du Congrès  
par le Président

	<p>Vérification des pouvoirs des nouveaux membres Présentation par les rapporteurs : Anders KNAPE, Suède (L, PPE/CCE), et Ludmila SFIRLOAGA, Roumanie (R, SOC) Débat et vote sur le projet de résolution [CG(27)2] [CG(27)15] <i>Délai de dépôt des amendements : lundi 13 octobre, 16h00</i></p>
	<p>Election du/de la Président(e) du Congrès Présentation des candidat(e)s</p> <p>Début du vote (le vote sera clos à 11h00) NB : Le dépouillement du scrutin aura lieu de 11h00 à 11h30</p> <p><i>SUSPENSION DE LA SEANCE</i></p>
11h30	<i>REPRISE DE LA SEANCE</i>
	<p>Discours du (de la) Président(e) élu(e) Programme 2014-2016</p>
	<p>Adoption du projet d'ordre du jour de la session [CG(27)OJ1PROV] Adoption du projet de procès-verbal de la dernière séance de la 26<sup>e</sup> Session (27 mars 2014) [CG(26)PV3] Adoption de la composition des commissions du Congrès [CG(27)3]</p>
	<p>Présidence 2012-2014 du Congrès : activités et réalisations [CG(27)4] Herwig VAN STAA, Président sortant Débat</p>
	<p>Promouvoir l'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap et leur participation aux niveaux local et régional Présentation par le rapporteur : Josef NEUMANN, Allemagne (R, SOC) Débat et vote sur le projet de résolution et le projet de recommandation [<a href="#">CG(27)8PROV</a>] <i>Délai de dépôt des amendements : lundi 13 octobre, 16h00</i></p>
	<p>Allocution de Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe Réponse orale aux questions spontanées</p>
	Fin de la séance
Mardi 14 octobre 2014	
Chambre des pouvoirs locaux 15h00 - 18h30, Hémicycle	
	Ouverture par le Président
	<p>Election du/de la Président(e) de la Chambre Présentation des candidat(e)s <i>SUSPENSION DE LA SEANCE</i></p>
	<i>REPRISE DE LA SEANCE</i>
	Adoption du projet d'ordre du jour de la Chambre [CPL(27)OJ1PROV]
	<p>Election des 7 vice-président(e)s de la Chambre Présentation des candidat(e)s</p>
	<p>Communication du Président sortant [CPL(27)1] Jean-Claude FRECON</p>
	<p>Des « ressources suffisantes » pour les collectivités locales Présentation par le rapporteur : Gilbert ROGER, France (L, SOC) Débat et vote sur le projet de résolution et le projet de recommandation [<a href="#">CPL(27)2PROV</a>] <i>Délai de dépôt des amendements : lundi 13 octobre, 16h00</i></p>

	<p>Observation des élections locales aux Pays-Bas (19 mars 2014)                  Présentation par la rapporteure : Pearl PEDERGNANA, Suisse (L, SOC)                  Débat et vote sur le projet de recommandation [<a href="#">CPL(27)3PROV</a>]  <i>Délai de dépôt des amendements : lundi 13 octobre, 16h00</i></p>
	<p>Observation des élections locales en Ukraine (25 mai 2014)                  Présentation par le rapporteur : Nigel MERMAGEN, Royaume-Uni (L, GILD)                  Intervention de Arnoldas ABRAMAVICIUS, Lituanie (PPE), au nom des membres du Comité des Régions ayant participé à la mission d'observation                  Débat et vote sur le projet de recommandation [<a href="#">CPL(27)4PROV</a>]  <i>Délai de dépôt des amendements : lundi 13 octobre, 16h00</i></p>
	<p>Observation des élections locales en Géorgie (15 juin 2014)                  Présentation par le rapporteur : Jos WIENEN, Pays-Bas (L, PPE/CCE)                  Intervention de Jerzy ZAJAKALA, Pologne (UEN-EA), au nom des membres du Comité des Régions ayant participé à la mission d'observation                  Débat et vote sur le projet de recommandation [<a href="#">CPL(27)5PROV</a>]  <i>Délai de dépôt des amendements : lundi 13 octobre, 16h00</i>                  Allocution par Tengiz SHERGELASHVILI, Vice-Ministre du Développement régional et des Infrastructures de la Géorgie</p>
	<p>Clôture par le/la Président(e) de la Chambre</p>
18h30	<p><i>ÉVÉNEMENT : Inauguration d'une exposition sur le patrimoine mondial en Bosnie-Herzégovine, suivie par une réception</i></p>
<p>Mardi 14 Octobre 2014</p>	
<p>Chambre des régions                  15h00 -18h30, Salle 1</p>	
<p>Ouverture par la Présidente</p>	
<p>Election du/de la Président(e) de la Chambre                  Présentation des candidat(e)s  <i>SUSPENSION DE LA SEANCE</i>  <i>REPRISE DE LA SEANCE</i></p>	
<p>Adoption du projet d'ordre du jour de la Chambre                  [<a href="#">CPR(27)OJ1PROV</a>]</p>	
<p>Election des 7 vice-président(e)s de la Chambre                  Présentation des candidat(e)s</p>	
<p>Communication de la Présidente sortante [<a href="#">CPR(27)1</a>]                  Nataliya ROMANOVA</p>	
	<p>La coopération interrégionale                  Présentation par le rapporteur : Stewart DICKSON, Royaume-Uni (R, GILD)                  Débat et vote sur le projet de résolution et le projet de recommandation [<a href="#">CPR(27)2PROV</a>]  <i>Délai de dépôt des amendements : lundi 13 octobre, 16h00</i></p>
	<p>Le rôle des médias régionaux dans la construction d'une démocratie participative                  Présentation par le rapporteur : Johan van den HOUT, Pays-Bas (R, SOC)                  Débat et vote sur le projet de résolution et le projet de recommandation [<a href="#">CPR(27)3PROV</a>]  <i>Délai de dépôt des amendements : lundi 13 octobre, 16h00</i></p>
<p>Débat thématique: promotion de l'éthique publique et prévention de la corruption au niveau régional                  Introduction par Herwig VAN STAA, Président sortant du Congrès                  Allocutions de :                  Pilar ROJO NOGUERA, Présidente de la Conférence européenne des Assemblées législatives régionales (CALRE) et Présidente du parlement galicien, Espagne                  Tracey SIMPSON-LAING, Rapporteur du Congrès sur le rapport « Conditions de travail des élus locaux et régionaux »                  Bruno GONZÁLEZ VALDELIEVRE, Directeur de l'Analyse de l'Office Antifraude de la Catalogne, Espagne                  Conclusions par Herwig VAN STAA, Président sortant du Congrès</p>	
<p>Clôture par le/la Président(e) de la Chambre</p>	

18h30	<i>ÉVÉNEMENT : Inauguration d'une exposition sur le patrimoine mondial en Bosnie-Herzégovine, suivie par une réception</i>
Mercredi 15 octobre 2014	
Réunions des commissions : 8h30 – 11h00	
Salle 1	Commission de suivi (votes en salle 3)
Salle 6	Commission des questions d'actualité (votes en salle 7)
Salle 8	Commission de la gouvernance (votes en salle 9)
Réunion du Bureau : 11h15-12h00	
Salle 8	Bureau du Congrès
Mercredi 15 octobre 2014 14h00-19h30, Hémicycle	
Séance plénière	
Adoption du procès-verbal de la séance du Congrès du 14 octobre 2014 [CG(27)PV1]	
Adoption formelle des textes approuvés par les chambres [CG(27)5]	
Présidence de l'Azerbaïdjan du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (mai 2014-novembre 2014) Allocution de Fikrat MAMMADOV, Ministre de la Justice de la République d'Azerbaïdjan, au nom de la Présidence de l'Azerbaïdjan au Comité des Ministres Réponse orale aux questions écrites [CG(27)11] <i>Délai pour le dépôt des questions écrites : mardi 14 octobre, 14h00</i>	
Allocution de Leyla GÜVEN Débat	
Allocution d'Annemarie JORRITSMA, Présidente du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) Débat sur la jeunesse	
	Promouvoir la diversité par l'éducation interculturelle et les stratégies de communication Présentation par la rapporteure : Nawel RAFIK-ELMRINI, France (L, SOC) Débat et vote sur le projet de résolution et le projet de recommandation [ <a href="#">CG(27)6PROV</a> ] <i>Délai de dépôt des amendements : mardi 14 octobre, 10h00</i>
	La démocratie locale et régionale en Belgique Présentation par les rapporteurs : Henrik HAMMAR, Suède (L, PPE/CCE) et Urs WÜTHRICH-PELLOLI, Suisse (R, SOC) Débat et vote sur le projet de recommandation [ <a href="#">CG(27)7PROV</a> ] <i>Délai de dépôt des amendements : mardi 14 octobre, 10h00</i>
Fin de la séance	
<i>ÉVÉNEMENT : Réception offerte par le Forum européen de la Jeunesse</i>	
Jeudi 16 octobre 2014 9h00 - 13h00, Hémicycle	
Séance plénière	
Adoption des procès-verbaux des séances des chambres du 14 octobre 2014 [CPL(27)PV1] et [CPR(27)PV1] et de la séance du Congrès du 15 octobre 2014 [CG(27)PV2]	
	La contribution du Congrès à la politique de voisinage du Conseil de l'Europe Statut de Partenaire pour la démocratie locale Présentation par les rapporteurs : Jean-Claude FRECON, France (L, SOC) et Marie-Madeleine MIALOT-MULLER, France (R, SOC) Allocution de Mbarka BOUAIDA, Ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Maroc Débat et vote sur le projet de résolution [ <a href="#">CG(27)9PROV</a> ] <i>Délai de dépôt des amendements : mercredi 15 octobre, 10h00</i>
Les tensions séparatistes en Ukraine et dans les pays voisins [CG/MON(26)12] Allocutions de : Vyacheslav NEHODA, Premier Vice-Ministre du Développement régional, de la Construction, du Logement et des Services municipaux d'Ukraine	

	Valeriu CHIVERI, Vice-Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne de la République de Moldova Oleksii REZNIKOV, Adjoint au Maire, Président du Conseil municipal de la ville de Kyiv Tengiz SHERGELASHVILI, Vice-Ministre du Développement régional et des Infrastructures de la Géorgie Débat
	Révision de la Charte du Congrès Présentation par les rapporteurs: Marc COOLS, Belgique (L, GILD), et Urs WÜTHRICH-PELLOLI, Suisse (R, SOC) Débat et vote sur le projet de recommandation <a href="#">[CG(27)10PROV]</a> <i>Délaï de dépôt des amendements : mercredi 15 octobre, 10h00</i>
	Clôture de la 27 <sup>e</sup> Session par le/la Président(e) du Congrès

Réunion de bilan pour les délégués des jeunes et les membres du Congrès 14h30 – 17h30	
Salle 9	Réunion ouverte aux délégués des jeunes, aux membres du Congrès, aux secrétaires des délégations et aux conseillers
20h00	<i>ÉVÈNEMENT : Concert commémorant les 70 ans du génocide commis à l'encontre des Roms organisé par le Forum Européen des Roms et des Gens du Voyage, Dosta! et la Ville de Strasbourg Pavillon Joséphine Ouvert aux délégués des jeunes, aux membres du Congrès, aux secrétaires des délégations et aux conseillers</i>

## ANNEXE II – Déclaration sur la situation en Ukraine et dans les pays voisins

### Les tensions séparatistes en Ukraine et dans les pays voisins

27<sup>e</sup> SESSION - Strasbourg, 14-16 octobre 2014

Déclaration 3 (2014)<sup>2</sup>

1. Dans l'esprit de la « Déclaration de Chisinau » adoptée par la Commission pour le respect des obligations et engagements pris par les États signataires de la Charte européenne de l'autonomie locale, le Congrès se déclare gravement préoccupé par la situation en Ukraine et dans d'autres pays de la région.
2. Le Congrès a condamné, lors de sa dernière session, l'annexion de la Crimée et de la ville de Sébastopol par la Fédération de Russie.
3. Le Congrès condamne, aujourd'hui, l'intervention militaire de la Russie dans l'est de l'Ukraine, et condamne toutes les formes de pressions exercées par la Russie sur ses voisins.
4. La sécurité de ce continent est gravement menacée par les manquements répétés de la Fédération de Russie aux règles internationales et aux principes et aux valeurs du Conseil de l'Europe auxquels elle a souscrit en rejoignant l'Organisation.
5. Depuis des années, nous travaillons à une meilleure autonomie locale et régionale en Europe. Nous sommes convaincus que la subsidiarité profite à tous les niveaux de la gouvernance. C'est pourquoi nous encourageons les autorités ukrainiennes à poursuivre les réformes pour approfondir la démocratie locale et régionale et la décentralisation conformément aux recommandations formulées par le Congrès en la matière. Le Congrès va poursuivre ses efforts pour accompagner ces réformes.
6. Le respect des principes du droit international, tels que l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues des États, est indispensable au règlement pacifique des conflits en Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et République de Moldova confrontés à des mouvements séparatistes. Le séparatisme armé, appuyé par des mercenaires et par l'intervention de troupes étrangères, est à l'opposé des valeurs défendues par le Congrès et a créé une crise humanitaire que les autorités nationales et la communauté internationale doivent résoudre ensemble.
7. Le Congrès appelle à la conduite d'une enquête internationale indépendante et approfondie sur toutes les violations des droits de l'homme en Ukraine lors et depuis les événements de Maïdan en février 2014.
8. Le Congrès soutient les initiatives et activités mises en œuvre par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et les autres instances de l'Organisation pour promouvoir un règlement pacifique en Ukraine.
9. Ce qui s'est passé en Crimée (Ukraine), en Ossétie du Sud et en Abkhazie (Géorgie), en Transnistrie (République de Moldova), et ce qui se passe aujourd'hui à l'est de l'Ukraine est totalement contraire à l'Europe des régions que nous voulons construire. En même temps, le Congrès réaffirme son attachement à un dialogue pacifique sur la base des valeurs européennes, en particulier sur le respect des droits de l'homme, y compris les droits linguistiques des minorités nationales. En ce qui concerne l'est de l'Ukraine, un cessez-le-feu a été conclu à Minsk entre les différentes parties au conflit. Il doit être effectivement et complètement mis en œuvre et doit être suivi d'un dialogue politique permettant à l'Ukraine de retrouver son intégrité territoriale. »

---

<sup>2</sup> Adoption par le Congrès le 16 octobre 2014, 3<sup>e</sup> séance (voir le document CG(27)16FINAL), rapporteur : Marc COOLS, Belgique (L, GILD).

## **ANNEXE III – Liste de la nouvelle présidence du Congrès**

### **Le Congrès du Conseil de l'Europe s'est doté d'une nouvelle présidence**

Strasbourg, le 15 octobre 2014 - Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a renouvelé sa présidence lors d'élections tenues dans le cadre de sa 27<sup>e</sup> session. Les personnes élues à la présidence resteront en fonction pendant 2 ans.

**PRESIDENT DU CONGRES : Jean-Claude FRÉCON (SOC, France)**

#### **PRESIDENCE DES CHAMBRES**

**Président de la Chambre des pouvoirs locaux : Anders KNAPE (Suède, PPE/CCE)**

- 1er Vice-président : Barbara TOCE (Italie, SOC)
- 2e Vice-président : Jolanta BARSKA (Pologne, PPE/CCE)
- 3e Vice-président : Jaroslav HLINKA (République Slovaque, GILD)
- 4e Vice-président : Gaye DOGANOGLU (Turquie, PPE/CCE)
- 5e Vice-président : Mary HEGARTY (Irlande, PPE/CCE)
- 6e Vice-président : John WARMISHAM (Royaume-Uni, SOC)
- 7e Vice-président : Juliana HOXHA (Albanie, SOC)

**Présidente de la Chambre des régions : MOSLER-TÖRNSTRÖM Gudrun, (Autriche, SOC)**

- 1er Vice-président : Clemens LAMMERSKITTEN, Allemagne (PPE/CCE)
- 2e Vice-président: Gunn Marit HELGESEN, (Norvège, PPE/CCE)
- 3e Vice-président : Helena PIHLAJASAARI, (Finlande, SOC)
- 4e Vice-président : Jean-Marie BELLIARD, (France (PPE/CCE)
- 5e Vice-président : Leen VERBEEK, (Pays-Bas, SOC)
- 6e Vice-président : Nataliya ROMANOVA, (Ukraine, GILD)
- 7e Vice-président : Svetlana ORLOVA, (Fédération de Russie, PPE/CCE)

Les 2 Présidents des deux Chambres et les 14 Vice-présidents de ces Chambres sont Vice-présidents du Congrès.

#### **PRÉSIDENCE DES COMMISSIONS**

**Président de la Commission de suivi :**

Philippe RECEVEUR (Suisse, R, EPP-CCE)

**Vice-présidents :**

- 1. MERMAGEN Nigel, (Royaume-Uni, L, GILD)
- 2. WIENEN Jacob (Jos), (Pays-Bas, L, PPE-CCE)
- 3. LOIZIDOU Irene, (Cyprus / Chypre, L, PPE-CCE)
- 4. SFIRLOAGA Ludmila, (Roumanie, L, SOC)
- 5. BUCHMANN Andrée, (France, R, SOC)

**Président de la Commission de la gouvernance :**

Tracey SIMPSON-LAING, (Royaume-Uni, R, SOC)

**Vice-présidents :**

- 1. Annemieke TRAAG, (Pays-Bas, R, ILDG)
- 2. Frida JOHANSSON METSO, (Suède, L, ILDG)
- 3. Viacheslav ROGOV (Russie, L, ILDG)
- 4. Sevdia UGREKHELIDZE, (Géorgie, R, EPP/CCE)

**Président de la Commission des questions d'actualité :**

Farid MUKHAMETSIN (Fédération de Russie, R, GILD)

**Vice-présidents :**

- 1. Malcolm BYRNE, (Irlande, R, ILDG-GILD)
- 2. Josef NEUMAN, (Allemagne, R, SOC)
- 3. Volodymyr UDVOYCHENKO, (Ukraine, R, ILDG/GILD)
- 4. Minodora Susana LUCA, (Roumanie, L, EPP/CCE-PPE/CCE)
- 5. Emin YERITSYAN, (Arménie, L, EPP/CCE-PPE/CCE)

**PRÉSIDENCE DES GROUPES POLITIQUES**

**Président du Groupe Parti Populaire Européen (PPE/CCE) :**

Artur TORRES PEREIRA, Portugal

**Président du Groupe Socialiste (SOC) :**

Karl-Heinz LAMBERTZ, Belgique

**Président du Groupe Indépendant et Libéral Démocratique (GILD) :**

Marc COOLS, Belgique

**Président du Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE) :** Halldor HALLDORSSON,

Islande

## **ANNEXE IV – Allocution de Jean-Claude Frécon, Président du Congrès, lors de la 1210ème réunion des Délégués des Ministres**

### **Discours de Jean-Claude Frécon, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux**

#### **1210e réunion des Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe**

22 octobre 2014, Strasbourg ; France

Mercredi, le 22 octobre 2014

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général, Madame la Secrétaire Générale Adjointe, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous aujourd'hui, une semaine seulement après avoir été élu Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. C'est en effet la semaine dernière lors de sa 27<sup>e</sup> session que le Congrès a renouvelé sa présidence - présidents et vice-présidents des Chambres, des Commissions et des groupes politiques ainsi que son Président.

Je suis Français et ma première visite officielle a été une rencontre avec la délégation allemande au Congrès, jeudi dernier à Stuttgart. Tout un symbole auquel je suis personnellement très attaché. Vous tous ici, en tant que représentants des Etats membres du Conseil de l'Europe, vous savez combien la réconciliation franco-allemande a été historiquement importante dans la construction européenne et combien elle l'est aujourd'hui encore pour la paix et la prospérité de ce continent.

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, notre session a été intense. Elle a permis aux membres du Congrès d'échanger avec votre Président et avec le Secrétaire Général de l'Organisation sur les priorités des années à venir. Ces échanges réguliers avec les dirigeants de l'Organisation sont essentiels pour nous, car ils nous confirment dans nos propres orientations et priorités, en droite ligne avec l'agenda du Conseil de l'Europe.

Comme vous le savez, nous avons tenu un débat sur les tensions séparatistes en Ukraine et dans les pays voisins, en présence des ministres de quatre Etats – l'Ukraine, la Géorgie, la Moldova et l'Azerbaïdjan, et je voudrais remercier chaleureusement les Représentants Permanents de ces pays, qui ont contribué à assurer la présence de leurs ministres.

Depuis le début de cette année, le Congrès a, comme le Comité des ministres et l'Assemblée parlementaire, condamné la tenue d'un référendum non démocratique en Crimée, l'annexion de cette région autonome d'Ukraine et de Sébastopol par la Russie et la présence de troupes régulières russes dans l'est de l'Ukraine. Mais nous ne nous sommes pas limités à condamner, nous avons également intensifié le dialogue existant avec les autorités et avons pris des initiatives très concrètes pour les aider sur la voie des réformes territoriales en Ukraine.

Nous avons observé par exemple les premières élections locales en mai, et avons organisé la première visite de préparation de post-monitoring avec le ministre compétent. Nous avons entrepris une large visite de haut niveau en juillet et nous poursuivons le programme de post-monitoring en décembre. Tout cela en étroite coordination avec les autorités de ce pays. Plusieurs séminaires de coopération ont été également organisés dans cette période.

A l'issue de notre débat, qui a été intense et grave, nous avons adopté une déclaration qui fixe notre ligne politique pour les mois à venir.

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, notre session a été également particulière, puisqu'elle a pour la première fois, permis à de jeunes délégués de siéger dans les délégations nationales et de participer aux débats à leurs côtés. Cette première expérience a été vécue comme très positive tant par les jeunes que par les membres et il nous appartient maintenant de faire en sorte qu'elle ne soit pas une initiative unique et isolée mais qu'elle soit suivie d'autres initiatives, qu'elle s'inscrive dans le cadre plus large d'une participation accrue des jeunes à nos travaux. Nous y réfléchissons.

Dans le contexte de la politique du voisinage du Conseil de l'Europe, le Congrès a mis en œuvre des activités spécifiques au Maroc et en Tunisie. Il a adopté, la semaine dernière, le *statut de partenaire*

*de la démocratie locale*, qui va lui permettre de renforcer cette coopération et soutenir les réformes territoriales avec les gouvernements et les autorités locales et régionales dans les pays voisins. Le Maroc dans un premier temps a manifesté un grand intérêt à l'obtention de ce statut.

Mesdames et messieurs, j'aimerais maintenant vous dire quelques mots sur le travail du Congrès dans les mois à venir. Comme nous l'avons fait depuis plusieurs années, nous allons continuer à renforcer nos activités de suivi de la Charte de l'autonomie locale et d'observation des élections locales, en développant toujours davantage les volets de mise en œuvre de nos recommandations par le dialogue post-monitoring avec les gouvernements.

Pour mener à bien nos missions statutaires, nous avons besoin d'un secrétariat suffisamment étoffé et compétent. La situation budgétaire des dernières années ne nous a pas été très favorable et nous avons été amenés à faire – proportionnellement – des coupes plus importantes que d'autres entités de l'Organisation.

J'ai été Vice-Président de la Commission des Finances du Sénat il y a encore quelques semaines et je sais donc ce que sont les finances publiques de nos Etats. Et je sais que le débat budgétaire de l'Organisation est en cours et éminemment difficile. Je ne viens pas ici faire de la mendicité, je viens plutôt partager avec vous mes préoccupations réalistes sur la structure de notre travail.

Permettez-moi une remarque personnelle : je crois que nous avons avec notre Secrétaire Général un gestionnaire responsable et raisonnable. C'est un atout précieux pour notre organisation et pour la qualité du débat budgétaire.

Le Congrès bénéficie désormais de contributions volontaires significatives pour mener à bien des programmes de coopération dans différents pays, notamment l'Albanie, l'Arménie et l'Ukraine, et d'autres en cours de préparation. Je tiens à remercier tout particulièrement les autorités suisses et danoises pour leur engagement et leur soutien financier à cet égard.

Mais, je tiens à vous dire pour être tout à fait complet, que pour les activités statutaires du Congrès, nous souffrons désormais d'un manque de moyens, en particulier en personnel, et notre dispositif secretarial ne nous permet pas de répondre aux attentes et au rythme du programme politiquement réaliste et nécessaire que nous nous sommes fixé. Si cette situation perdure, elle risque à court terme de mettre en danger nos activités de coopération qui sont conçues d'après le résultat de nos activités statutaires.

Mesdames et Messieurs les Représentants permanents, j'aimerais terminer cette présentation sur une note plus optimiste et plus personnelle. Je suis arrivé au Congrès au moment de la mise en place de son nouveau statut en 1994, à la suite d'une décision du Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernements à Vienne. J'ai, dans le cadre de différentes fonctions, suivi les évolutions intervenues en 20 ans. J'ai accompagné et soutenu les réformes du Congrès, le recentrage de ses activités, la concentration des efforts et des moyens sur ses missions prioritaires. Et je peux vous affirmer que le Congrès est devenu à la fois pour les gouvernements et les autres entités du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire, le Commissaire aux droits de l'Homme, la Commission de Venise et les directions opérationnelles, sous l'égide du Secrétaire Général, un partenaire politique et loyal, opérationnel et efficace.

Dans une Organisation de nature intergouvernementale, le Congrès, assemblée d'élus locaux et régionaux, a su trouver sa place, toute sa place et c'est, à chaque avancée, avec votre soutien que cette évolution a pu se faire.

Comme vous le savez, je siège également à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe en tant que sénateur français.

Depuis des années, le Conseil de l'Europe et ses 47 gouvernements ont su accueillir et utiliser efficacement la contribution de deux assemblées d'élus nationaux et d'élus locaux et régionaux. C'est tout à leur honneur et, je crois, tout à l'avantage de notre Organisation.

Je vous remercie.

## **ANNEXE V – Programme de la visite à haut niveau du Congrès en Ukraine**

### **Membres de la délégation du Congrès**

La délégation du Congrès a été menée par son Président Herwig van Staa (Autriche, PPE/CCE) et était composée de Jean-Claude Frécon (France, SOC) et de Nataliya Romanova (Ukraine, GILD), respectivement Présidents de la Chambre des pouvoirs locaux et de la Chambre des régions, ainsi que des présidents de groupes politiques au Congrès Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC), Artur Torres Perreira (Portugal, PPE/CCE) et Andrew Boff (CRE), et du Rapporteur sur l'Ukraine Marc Cools (Belgique, GILD).

### **Réunions lors de la visite à haut niveau (17-18 juillet 2014)**

#### **17 juillet 2014, Kiev**

---

##### **1. Administration du Président de l'Ukraine**

Mme Maryna STAVNIYCHUK, Conseillère du Président ukrainien

Mme Natalya SHAKURO, Chef de l'Unité des droits de l'Homme et du Conseil de l'Europe, Ministère des Affaires étrangères d'Ukraine

##### **2. Commission de l'intégration européenne du Parlement d'Ukraine**

Mme Iryna GERASCHENKO, Représentant spécial du Président d'Ukraine sur le règlement pacifique du conflit dans les régions de Donetsk et de Lougansk, membre de l'APCE et Vice-Présidente de la Commission de l'intégration européenne d'Ukraine,

##### **3. Parlement d'Ukraine**

Ruslan KOSHULYNSKYI, Vice-Président du Parlement

Davyd ZHVANIYA, Président de la commission de la structure étatique et de l'autonomie locale

Natalya SHAKURO, Chef de l'Unité des droits de l'Homme et du Conseil de l'Europe, Ministère des Affaires étrangères d'Ukraine

##### **4. Conseil municipal de Kiev**

M. Vitali KLITSCHKO, Maire de Kiev

M. Olexiy REZNIKOV, Président du Conseil municipal de Kiev, Chef adjoint de l'Administration de l'Etat de la Ville de Kiev

M. Taras HOLOTA, Chef du département des relations internationales

Mme Maria ADOMAYTIS, Chef adjoint du département des relations internationales

##### **5. Ministère du Développement régional, de la Construction et de l'Economie municipale d'Ukraine**

M. Volodymyr GROYSMAN, Vice-Premier Ministre et Ministre ukrainien du Développement régional, de la Construction et de l'Economie municipale d'Ukraine

M. Myroslav KOSHELYUK, Conseiller du Vice-Premier Ministre

Mme Natalya SHAKURO, Chef de l'Unité des droits de l'Homme et du Conseil de l'Europe, Ministère des Affaires étrangères d'Ukraine

Mme Natalya RYABTSEVA, Chef du Département des relations internationales

Mme Iryna KYRYCHENKO, Département des relations internationales

##### **6. Assemblée des Tatars de Crimée**

M. Mustafa DJEMILEV, Chef de la communauté tatare et membre de l'APCE

M. Olexsii SKORYK, Président du Fonds de développement de la Crimée, Conseiller de M. Djemilev

M. Aslan Omer KIRIMLI, Vice-Président du Mejlis (Assemblée) des Tatars de Crimée

#### **18 juillet 2014, Odessa**

---

##### **7. Réunion jointe avec les membres de la Délégation nationale d'Ukraine auprès du Congrès, les représentants d'associations des collectivités locales et régionales et d'autres autorités locales**

M. Stepan BARNA, Membre du Conseil régional de Ternopil

M. Olexsiy HOCHARENKO, Vice-Président du Conseil régional d'Odessa

M. Olexandr LUKYANCHENKO, Maire de Donetsk

Mme Svitlana BOHATYRCHUK-KRYVKO, Membre du Conseil municipal de Rivne

M. Vadym IVCHENKO, Vice-Président de l'Association nationale des conseils municipaux

M. Dmitry LOSEV, Chef Adjoint du Fonds ukrainien pour l'autonomie locale

---

Mme Nataliya ROMANOVA, Présidente de la Chambre des régions du Congrès, présidente du conseil régional de Chernihiv

**8. Odessa Regional Council, Odessa State Regional Administration and City of Odessa,**

Mr Petro KHLITSOV, Deputy Chairman of Odessa Regional Council

Mr Ihor PALYTSIA, Governor of Odessa Region

Mr Gennadiy TRUKHANOV, Mayor of Odessa

Ms Yevheniya VOLYNETS, Head of International Relations and European Integration Department

**Conseil régional d'Odessa, Administration régionale d'Etat d'Odessa et Ville d'Odessa,**

M. Petro KHLITSOV, vice-président du Conseil régional d'Odessa

M. Ihor PALYTSIA, gouverneur de la région d'Odessa

M. Gennadiy Trukhanov, maire d'Odessa

Mme Yevheniya VOLYNETS, Chef des Relations internationales et Département de l'intégration européenne

# Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

## La voix des villes et des régions en Europe

Le Congrès est une assemblée politique composée de 636 élus - maires, gouverneurs, conseillers, etc. - représentant plus de 200 000 collectivités territoriales dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

- *Il agit comme porte-parole des élus locaux et régionaux en Europe.*

Le Congrès promeut la décentralisation par le transfert de compétences politiques et de moyens financiers aux villes et aux régions.

- *Il s'assure que les décisions politiques sont prises au plus près des citoyens.*

Le Congrès garantit la participation citoyenne et favorise une perception positive des identités locales.

- *Il milite pour une démocratie de terrain vivante dans un monde de plus en plus globalisé.*

Le Congrès renforce la démocratie territoriale grâce au suivi permanent de la bonne application de la Charte européenne de l'autonomie locale, et grâce à l'observation des élections locales et régionales et à ses recommandations aux gouvernements des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

- *Il défend l'autonomie territoriale, la démocratie et les droits de l'homme au niveau local.*

